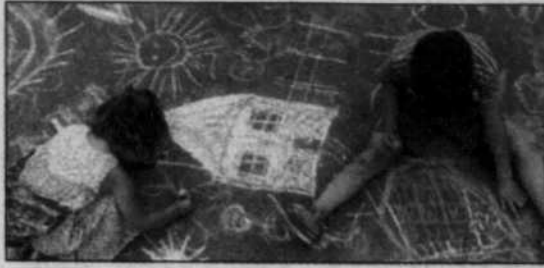


SANTÉ

Le lien familial en question

Page B 6



IDÉES

Réplique à l'hommage de Jacques Chirac à Jean Chrétien

Page B 5



LE DEVOIR

PERSPECTIVES



Bilan de la session parlementaire

Charest souffle le chaud et le froid

Malgré le manque d'argent, le gouvernement maintient le cap sur les baisses d'impôt

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans la première année de son mandat, un nouveau gouvernement en profite souvent pour faire avaler des couleuvres à la population, imposant des mesures impopulaires mais qui s'avèrent nécessaires à ses yeux. Les critiques, aussi véhémentes soient-elles, coulent sur lui comme l'eau sur le dos d'un canard. Les prochaines élections, à la faveur desquelles les citoyens insatisfaits pourraient sanctionner le parti au pouvoir, sont à mille lieues. Un nouveau gouvernement a les coudées franches.

S'il y a une vérité politique à laquelle Jean Charest croit, c'est bien celle-là. Dans son autobiographie qu'il a publiée en 1998, quand il a fait le saut dans l'arène québécoise, l'ancien chef du Parti progressiste-conservateur écrivait: «Un électoral qui vient d'être un gouvernement ne change pas d'idées l'année suivante. Étant conséquent avec lui-même, il cherche à se confirmer qu'il a fait le bon choix. Alors, le gouvernement a beau faire n'importe quoi au début, le public trouve toujours des raisons pour lui pardonner ses erreurs. Il laisse la chance au coureur.»

Jean Charest parlait de l'année qui a suivi l'amère défaite des conservateurs de 1993. Le gouvernement dont il est question, c'était celui de Jean Chrétien. Manifestement, M. Charest s'inspire aujourd'hui, dans son rôle de premier ministre du Québec, de la même sagesse politique.

En faisant le bilan de la session parlementaire jeudi, Jean Charest a refusé de dire si le pire était passé, si on devait s'attendre à d'autres mesures qui suscitent la grogne de larges segments de la population en 2004. Cette grogne est d'ailleurs superficielle, selon lui. Son gouvernement écoute «non seulement ceux qui parlent fort, mais également les citoyens et citoyennes du Québec qui, dans certains cas, ne peuvent pas s'exprimer». Un gouvernement à l'écoute de la majorité silencieuse. Il doit avoir l'oreille fine.

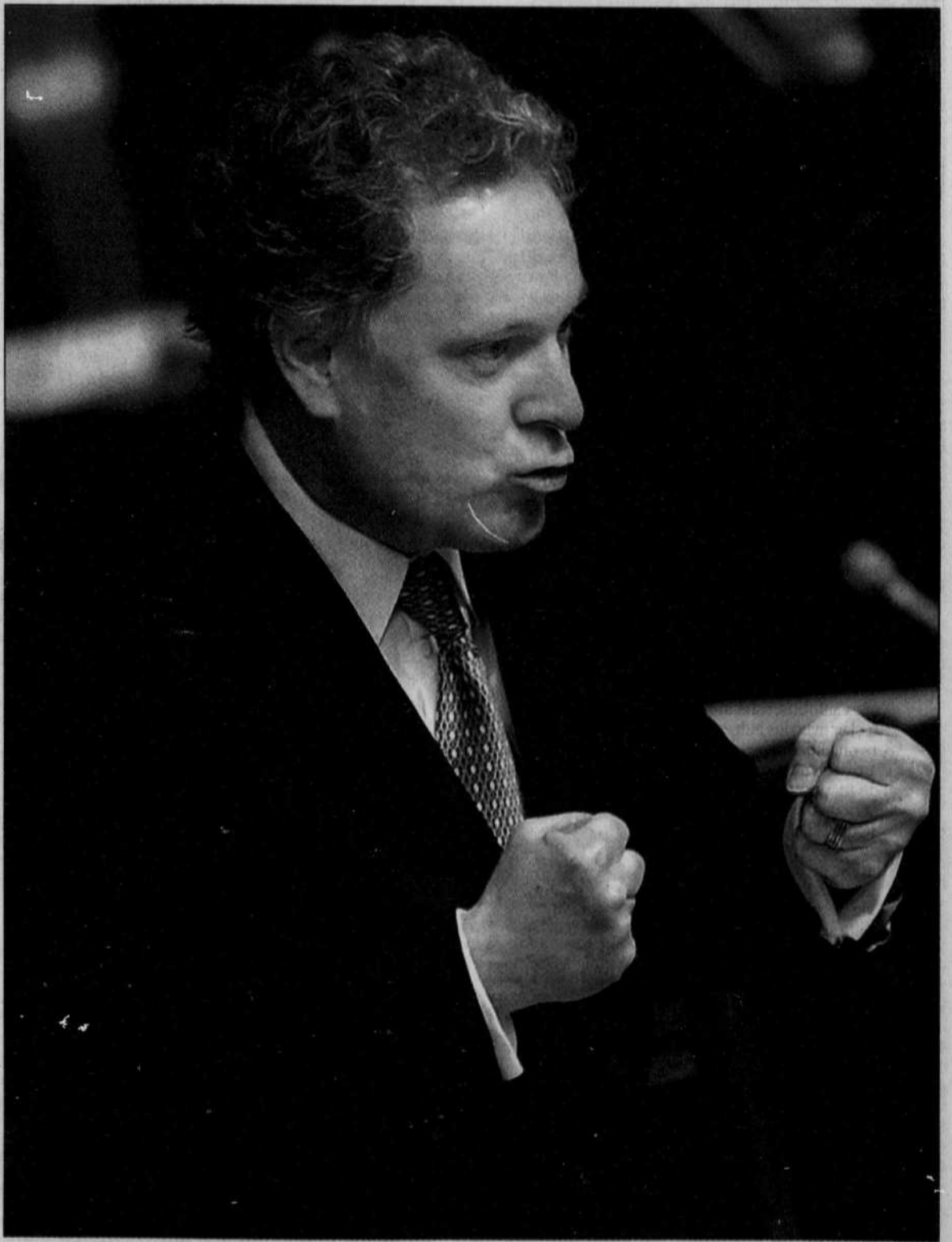
Personne ne peut sérieusement s'opposer au «bon sens», avance Jean Charest. Son gouvernement maintiendra le cap sur son plan. Et le plan Charest est simple: améliorer les services que doit rendre un gouvernement provincial, en particulier dans le domaine de la santé. Et puis baisser les impôts. C'est le programme d'un gouvernement conservateur. Aujourd'hui, Jean Charest ne se donne même plus la peine de chicaner sur l'épithète.

Dans le bilan de la session parlementaire qu'il lira hier, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, soulignait que le premier ministre ne s'était pas gardé de marge de manœuvre pour faire des arbitrages quand un de ses ministres avait de la difficulté à vaincre les résistances à l'égard d'un projet de loi.

C'est particulièrement vrai dans le cas du projet de loi 31 favorisant la sous-traitance défendu par le ministre du Travail, Michel Després. On se serait attendu à ce que le ministre jette un peu de lest en présentant des amendements significatifs. Dans son mémoire, le Barreau avait jugé que le projet de loi était mal écrit, qu'il fallait définir ce qu'on entendait par «la plupart des autres éléments caractéristiques de la partie de l'entreprise» qui passait à la sous-traitance. Plusieurs experts sont venus suggérer d'inclure dans les modifications au Code du travail une clause d'employeur unique, comme dans huit autres provinces, ce qui empêcherait une entreprise de se subdiviser pour se débarrasser de la convention collective et du syndicat.

Les finances

Jean Charest, qui dit maintenir des canaux de communication ouverts avec les centrales syndicales et les avoir écoutées, n'est pas intervenu. Ad-



En faisant le bilan de la session parlementaire jeudi, Jean Charest a refusé de dire si le pire était passé.

vienné que pourra. Mario Dumont, dont le parti a voté en faveur du projet de loi, a souligné que le gouvernement a eu tort de ne pas tenir de commission parlementaire pour expliquer le projet de loi 31. Piètre communication, donc.

Là où la position du gouvernement apparaît la plus nébuleuse, c'est au chapitre des finances publiques. Le ministre des Finances, Yves Séguin, annonce des écarts budgétaires substantiels, près de un milliard dans la dernière synthèse des opérations financières du gouvernement, mais cela ne le démonte aucunement. Il ne s'en inquiète guère.

À l'entendre, le déficit zéro sera atteint sans que les services publics en souffrent, la baisse d'impôt de un milliard sera au rendez-vous l'an prochain, aucun tarif ne sera relevé, l'éducation sera épargnée et la santé disposera de tout l'argent nécessaire pour faire face à la demande croissante et pour améliorer les services. «Cherchez l'erreur», dit Bernard Landry.

Jean Charest souffle aussi le chaud et le froid. Il dit aux employés de l'État, qui amorcent la négociation pour le renouvellement de leurs conventions collectives, que le gouvernement n'a pas d'argent. En revanche, le premier ministre affirme que son gouvernement maintient le cap sur son plan. Et son plan, il le rabâche depuis septembre 2002: c'est en 2004 une baisse d'impôt de un milliard et deux milliards de plus en santé.

Tout cela est bien mystérieux. La réalité, c'est que le Conseil du trésor vient de réclamer 394 millions pour colmater des brèches à l'aide sociale et à la sécurité publique. Et cette somme proviendra de compressions dans les ministères autres que ceux de la Santé et de l'Éducation. C'est aussi un trou-

surprise dans la péréquation de 700 millions que M. Séguin souhaite étaler sur cinq ans. Dans le meilleur des cas, c'est une douloureuse brèche de 140 millions. En clair, on calcule au ministère des Finances que le gouvernement Charest doit éponger 775 millions d'ici le 31 mars. C'est tout de même plus de 9 % des budgets des ministères autres que ceux consacrés à la santé, à l'éducation, à l'aide sociale et à la sécurité publique.

C'est faisable, mais ce n'est pas une sinécure. Parlez-en au ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, qui a appris par l'opposition officielle à l'Assemblée nationale que la synthèse des opérations amputait son ministère de 83 millions de plus. En 2004, la situation n'est guère mieux puisque le gouvernement doit composer avec une baisse des transferts fédéraux pour la santé de 1,3 milliard.

Le PQ et l'ADQ l'ont signalé: avant même de voir la couleur de la baisse d'impôt, les familles de la classe moyenne sont frappées par une hausse d'impôt déguisée — 140 millions de moins à l'indexation de la table d'impôt — et par diverses autres augmentations: tarifs d'électricité, frais de garde, assurance-médicaments et taxe sur le tabac pour les irréductibles. On peut sérieusement se demander si la baisse d'impôt en 2004, si baisse d'impôt il y a, parviendra à couvrir toutes ces hausses.

On parle beaucoup des problèmes de communication du gouvernement Charest. Mais peut-on communiquer l'incompréhensible, le contradictoire, l'insondable? Mieux vaut ne rien dire, ou parler pour ne rien dire, ce qui revient au même. De toute façon, les prochaines élections ne sont que dans quatre ans...



RICKEY ROGERS REUTERS
Un manifestant durant la vague de protestation de l'automne dernier.

¡Ojalá!
Quel avenir attend la Bolivie?

JEAN-PIERRE LEGAULT
LE DEVOIR

La Paz — Les préparatifs pour Noël vont bon train à La Paz. Les petits vendeurs ont installé leurs étals multicolores sur la place San Francisco et tout autour du parvis de l'église du même nom, tout juste à côté, et ont débordé dans la rue, sur l'avenida Prado, toujours aussi congestionnée. Les effluves de friture titillent les narines, les cris des vendeuses étouffent le bruit de la circulation. La foule est dense, bigarrée, des vestons-cravates côtoient jupes,

chapeaux et mantes traditionnelles. Les mendiants sont nombreux. Seuls les nombreux graffitis à saveur politique rappellent les événements d'octobre dernier, les gigantesques manifestations qui ont forcé la démission du président Gonzalo Sanchez de Lozada et son remplacement par Carlos Mesa. La vie quotidienne est normale. Du moins en apparence.

Une sourde tension, qui ne se dit pas, est palpable. Partout. Le peuple bolivien attend. La fracture qui s'est matérialisée lors du séisme politique d'octobre perdure. Le président Mesa devra bien dévoiler un jour son plan pour répondre aux demandes exprimées par le peuple il y a deux mois. Les échéances approchent. Le mois de février, traditionnellement chaud en Bolivie, aussi. Entre-

temps, les politiciens font de la petite politique et les pires scénarios sont évoqués pour la suite des choses. Rolando est inquiet. Il a participé quotidiennement aux événements d'octobre mais craint que rien ne change. «Il n'y a pas de dirigeant politique qui a une idée, une perspective, une vision de ce que pourrait être le pays. Rien n'a changé en octobre. C'est, encore une fois, du pareil au même.»

Le commerçant fondait pourtant beaucoup d'espoir sur les résultats des événements d'octobre dans lesquels, comme des centaines de milliers de Boliviens, il s'est engagé.

Tous les matins, il descendait à la place des Héros rejoindre la foule qui exigeait des changements à la loi sur les hydrocarbures. En fin d'après-midi, il remontait la rue Sagarnaga pour retourner chez lui. Il s'occupait du comité de citoyens (cabildo abierto) de son bout de rue. «Nous nous rencontrons tous les jours pour discuter de la situation et décider de nos actions pour la suite des choses.



JIM YOUNG REUTERS
Jean Charest était fier d'arborer la tuque du Canadien lors de la conférence des premiers ministres provinciaux à Charlottetown.

• PERSPECTIVES •

Le bicentenaire de l'indépendance est l'occasion d'un sombre bilan

Les Haïtiens réclament le départ de leur président

La peur semble avoir changé de camp, comme avant le départ de Duvalier



Jean Dion

Dans le temps

À l'exception possible d'une nuit de débats à l'Assemblée nationale où l'on peut entraîner un élu du peuple en train de se ramacher la prothèse denturologique puisqu'il se pense à l'abri des regards, il n'est guère de perspective plus envoi que celle de pouvoir voyager dans le temps.

Le temps, il n'est pas inutile de le rappeler, est ce «milieu indéfini où paraissent se dérouler irrévocablement les existences dans leur changement, les événements et les phénomènes dans leur succession», dit Le Petit Robert, qui n'a pas peur de se mouiller même si, entre vous et moi et la clepsydre que j'ai demandée pour Noël, «indéfini» et «paraissent», cela fait un peu style défensif. Le Petit Larousse Grand Format, lui — je vous jure qu'il s'agit de son vrai nom —, penche plutôt du côté d'une «notion fondamentale conçue comme un milieu infini dans lequel se succèdent les événements et considérée souvent comme une force agissant sur le monde, les êtres». Découffant. Déjà, je sens que trois quarts des lecteurs de cette chronique qui commence bien mal l'ont quittée.

Rêve immémorial de l'humain que de se propulser par-delà les âges mais, objecterez-vous, ô combien vain. Attention, toutefois: selon un article dont j'oublie la provenance, un professeur dont j'oublie l'identité d'une prestigieuse université du Nord-Est américain dont j'ai égaré le nom (Harvard, Yale, Princeton ou l'université de New York à Plattsburgh) serait, sérieux, en train de construire une machine à voyager dans le temps. Ah, voilà, je l'ai: Ronald Mallett, de l'université du Connecticut. Et l'essai remonte à l'an passé, mais que nous importe le temps?

Bien sûr, au début, il ne s'agirait que de reculer une particule subatomique pas très intelligente que de quelques nanosecondes. Pas question que vous alliez serrer la pince à votre trisaïeul Rogatien ou que vous vous rendiez vous empiffrer à l'occasion de la multiplication des pains.

Personnellement, j'ai longuement hésité quant à l'époque où je me dirigerai lorsque la machine sera en vente libre pas cher chez Future Shop. L'idée de participer à une orgie romaine full décadente ne manque pas d'allant. Ça ou aller voir si c'est bien vrai que Socrate parlait de même.

Mais en déambulant par inadvertance à proximité d'un centre commercial un après-midi récent, j'ai finalement décidé: me rendre à l'époque où vivait le gars qui a inventé les cantiques de Noël, me saisir du gars en question, y compris par un usage raisonnable ou pas de la force, avant qu'il n'invente les cantiques de Noël, le ligoter, le bâillonner et le maintenir ainsi prostré dans une pièce humide qui sent le cani jusqu'à la fin de toute civilisation, ne le nourrissant que de gâteau aux fruits et de lait de poule.

Remarque, ce n'est pas le cantique en soi qui fait problème. C'est sa répétition, son amoncellement, son ubiquité, c'est le fait que toute personne qui chante moins mal qu'une génisse qu'on égorge se sente autorisée à en plaquer une dizaine sur un disque compact et à prétendre sur les ondes publiques qu'il faudrait l'acheter et l'écouter pour s'aérer le mental.

D'ailleurs, oserai-je, je ne suis point le seul à m'insurger virtuellement ainsi. Prenez le Syndicat des employés du secteur privé, un syndicat comme son nom l'indique, autrichien comme son nom ne le laisse pas soupçonner, qui a lancé, début décembre, une campagne visant à restreindre à une heure par jour la diffusion de musique de Noël dans les centres commerciaux du pays. Selon l'organisme, les *Promenades en traîneau* et autres *Noël blanc* — sans aucune discussion possible, les deux morceaux les plus épuisants de mièvrerie du répertoire — à longueur de journée ont pour effet de rendre les employés des magasins agressifs et, au bout du compte, légèrement cinglés. (Les clients, eux, éprouvent moins de problèmes puisque, pour se rendre volontairement, sans y être contraint pour gagner sa vie, dans un centre commercial en décembre, il faut être déjà cinglé.)

Le syndicat a qualifié le tout de «terrorisme psychologique». Bon, vous savez comment on utilise les mots à tort et à travers de nos jours: fasciste, assassin, traître, abruti, crosseur, ministre, et tout ça. C'est pourquoi cette expression pêche par excès d'exagération. Il faudrait peut-être en enlever «psychologique».

Il était donc un peu question de voyager dans le temps. Ça tombe bien: quels idoine exemples sont venus s'échouer sous nos yeux ébahis cette semaine!

Dimanche matin dernier, nous éveillant au son de la capture du barbu, nous avons par la suite eu droit à une belle journée de réactions de toutes sortes. Dans mes archives patiemment constituées pour la postérité, j'ai notamment conservé celle de Paul Martin, premier ministre du Canada, l'homme de l'avenir, celui qui n'a tellement pas l'air de débiter des phrases toutes faites auxquelles il ne croit pas. Il a expliqué qu'il n'avait pas encore parlé à son homologue Bûche mais qu'il avait un appel «de cédulé» pour le lendemain. (Si vous avez une cédule, n'oubliez pas d'y inscrire vos appointements, même s'ils sont annulés.) Je lui ai envoyé un télégramme pour le féliciter, a-t-il en quelque sorte ajouté.

Pardon? Un télégramme? Était-il dactylographié à double interligne avec un stencil pour qu'on puisse en garder une copie? Pas trop eu besoin de le badigeonner de Liquid Paper? Vous l'avez envoyé par Pony Express ou par navire de la Canada Steamship Lines battant pavillon vauvatesque?

Excusez, je sais que tout cela n'a aucun sens, c'est juste que j'ai cru un fol instant, dimanche, que le bureau du premier ministre du Canada était équipé d'un courriel.

Par ailleurs, toujours dans le secteur du temps qui recule, Ed Broadbent a annoncé son retour en politique. Répétez après moi: Nouveau Parti démocratique. Et puis, on a commémoré, mercredi, le centenaire du premier vol d'avion effectué par les frères Orville et Wilbur Wright: 120 pieds à Kitty Hawk (Caroline du Nord), le 17 décembre 1903. Ce qui me permet de rappeler quelques faits peu connus en ce qui concerne cet exploit: 1. Wilbur n'a pu prendre place à bord de l'avion puisque la compagnie avait surrévisé le vol; 2. ni le poulet ni le bœuf aux petits légumes mous n'étaient mangeables; 3. les bagages d'Orville se sont retrouvés à Miami.

Vraiment.

jdion@ledevoir.com

JEAN-MICHEL CAROIT
LE MONDE

Saint-Domingue — «Le départ d'Aristide ne devrait pas tarder. Le pays est en rébellion. À part le lumpen, tous les secteurs réclament son départ et les Américains se sont rendu compte qu'Haïti est ingouvernable avec Aristide», analyse Rony Smarth, qui fut premier ministre haïtien au milieu des années 1990. Le conflit qui oppose le pouvoir Lavalas du président Jean-Bertrand Aristide et l'opposition, et qui paralyse Haïti depuis les élections contestées de 2000, semble approcher de son dénouement.

Divisée en multiples partis dont la représentativité reste à démontrer, affaiblie par la violente répression, l'opposition a été relayée par la société civile, vaste coalition où se côtoient chefs d'entreprise, féministes, étudiants, vaudouistes et syndicalistes.

Longtemps réprimé par les «chimères» — les gangs armés du régime —, le ras-le-bol de la population broyée par une crise sans fin s'exprime dans les rues. Comme dans les derniers mois de 1985, peu avant la fuite de Jean-Claude Duvalier, la peur semble changer de camp.

La police et la justice renforcées auraient sans doute permis d'enraciner la démocratie

L'approche du bicentenaire de la première république noire, le 1^{er} janvier 2004, a servi de catalyseur. Date importante dans l'histoire de l'humanité, commémorant la victoire de l'armée indigène sur les troupes napoléoniennes venues rétablir l'esclavage dans ce bout d'île qui fut la plus riche colonie française au XVII^e siècle, le bicentenaire est pour les Haïtiens l'occasion d'un sombre bilan.

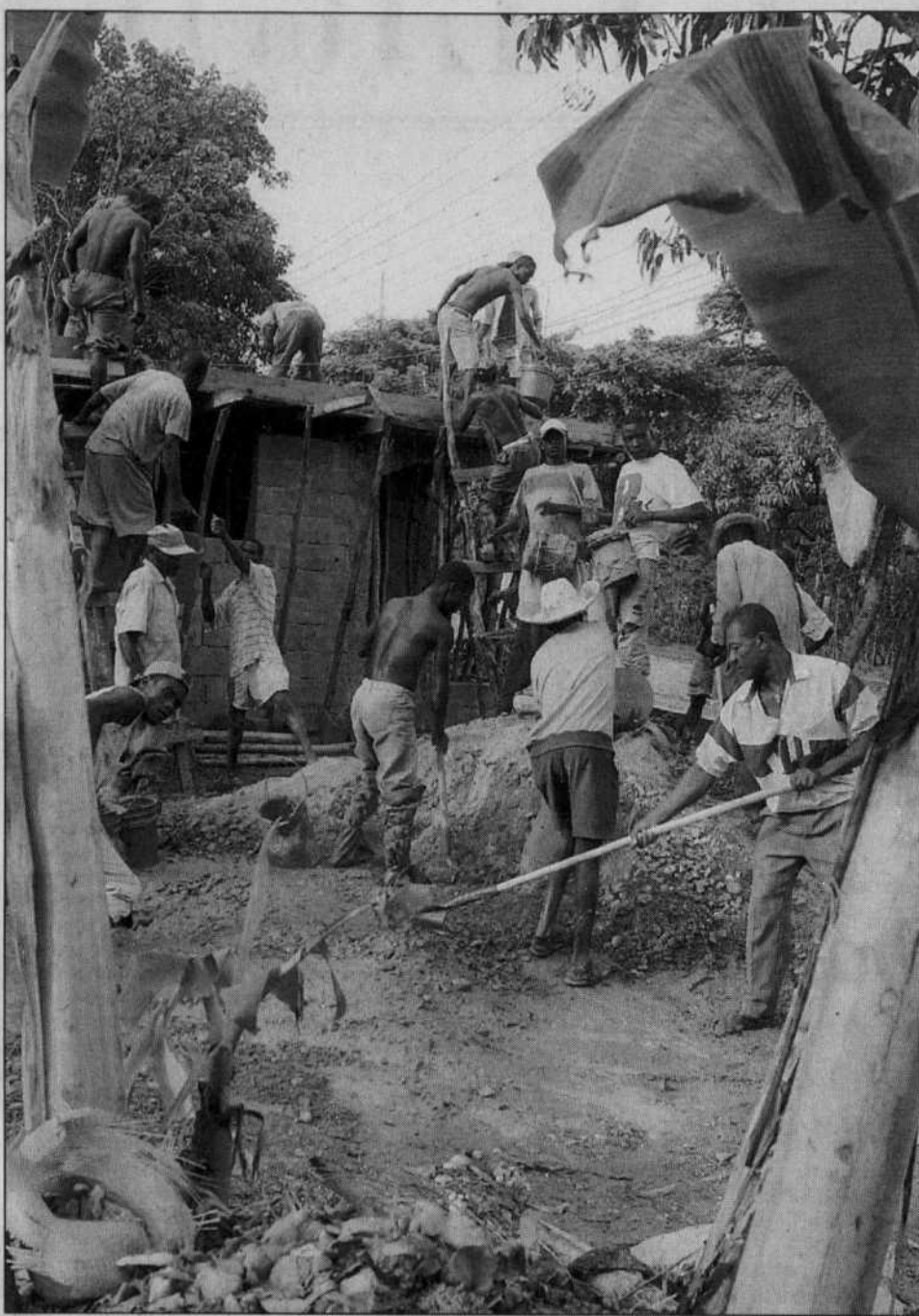
Pays le plus pauvre des Amériques, Haïti n'a cessé de s'enfoncer dans la misère malgré le «rétablissement de la démocratie» par plus de 20 000 soldats américains qui ont ramené Jean-Bertrand Aristide au pouvoir en 1994, trois ans après un coup d'État. Le PIB par habitant n'a cessé de dégringoler, de même que l'espérance de vie, qui dépasse à peine 50 ans. Le sida et la déforestation poursuivent leurs ravages.

Naïveté américaine quant à la conversion «démocratique» de Jean-Bertrand Aristide durant son exil washingtonien? Souci de se désengager dès que possible après le «succès» de l'intervention militaire? Les États-Unis et le reste de la communauté internationale ont vite abandonné Haïti à ses querelles intestines sans parvenir à consolider les institutions. Or la police et la justice renforcées auraient sans doute permis d'enraciner la démocratie dans un pays où la classe moyenne a été laminée entre les miséreux et une élite très minoritaire.

«Restitution» de la dette

Laisant les cartels de la cocaïne tirer parti de la situation géographique et du dépeuplement d'Haïti, le département d'État s'est défaussé du problème haïtien sur la Communauté des Caraïbes (Caricom) et la République dominicaine qui partage l'île d'Hispaniola avec Haïti.

Appuyé par le Black Caucus — association américaine de députés noirs — et des lob-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Haïti n'a pas cessé de s'enfoncer dans la misère malgré le «rétablissement de la démocratie».

byistes chèrement rétribués, Jean-Bertrand Aristide manifeste un calme qui étonne ceux qui l'ont récemment rencontré. Il accuse d'«embargo économique» d'être responsable des difficultés d'Haïti, bien que Washington ait ordonné aux organismes financiers de débloquer leurs crédits depuis l'été dernier.

Il continue de réclamer plus de 21 milliards de dollars à la France, «restitution» de la dette qu'Haïti avait dû payer peu après son indépendance. Qualifiée de démagogique par les intellectuels et l'opposition, cette demande de réparations est présentée par le pouvoir comme la panacée qui permettrait de résoudre tous les maux du pays.

Le président dominicain Hipolito Mejía s'est félicité d'avoir reçu la semaine dernière la visite de Régis Debray, qui préside une commission de réflexion sur les relations franco-haïtiennes. Le célèbre intellectuel doit répondre à une urgente question présidentielle: qui représentera la France aux cérémonies du bicentenaire? A moins de quinze jours des célébrations, le programme reste flou, et seuls quelques chefs d'État africains, dont le Soudan Thabo Mbeki, ont annoncé leur participation. Cuba, qui est avec Taïwan l'un des principaux bailleurs d'aide d'Haïti, pourrait envoyer Fidel Castro. A moins que l'histoire ne s'accélère une nouvelle fois.

BOLIVIE

SUITE DE LA PAGE B 1

explique-t-il. À un moment, nous avons décidé de ne pas faire la grève de la faim, jugeant préférable que notre présence aux manifestations était aussi profitable.» Pas d'esclandres entre voisins. Pas de divergences de vues. Tous ont participé dans la mesure de leurs moyens au mouvement.

«Je ne comprends pas pourquoi Mesa ne s'appuie pas sur le peuple. Il devrait arrêter la politique politicienne et soumettre un projet au peuple, lui, le président sans parti, qui a été nommé grâce au peuple. Il pourrait très bien dire: «Nous pouvons faire ceci mais pas cela.» Et si un projet était refusé par les députés, le peuple saurait qui l'a bloqué...»

L'inquiétude est grande aussi pour Rossana Barragan, de l'université San Andres de La Paz. «Mesa a très peu de chances de s'en sortir. Il n'a pas de parti, il n'a pas de base sociale forte. Il joue présentement à l'équilibriste», dit-elle d'un air découragé.

Pour consulter, il a en effet consulté, le président! Rencontres régulières avec les dirigeants des partis, consultations, mise sur pied de groupes d'étude, etc. L'appareil gouverne-



ZORALDA DIAZ REUTERS

Le président Mesa a suscité beaucoup d'espoir.

mental poursuit son petit bonhomme de chemin et le président préside.

Et jeudi, une première fissure est apparue dans sa plus que fragile coalition lorsque le vice-ministre de la Justice a remis sa démission pour des motifs, évidemment, qui n'ont rien à voir avec les événements d'octobre dernier.

Pourtant, le président Mesa est populaire. Il a reçu, selon les derniers sondages, l'appui de 80 % de la population, mais son principal défi consiste à transformer cet appui circonstanciel en confiance.

Le peuple bolivien a parlé, et clairement: fini, les politiques néolibérales des dernières décennies; fini, les diktats du FMI qui appauvrissent davantage les démunis, c'est-à-dire une bonne proportion de la population; fini, les directives émanant de l'ambassade des États-Unis.

Mesa a le peuple derrière lui. À lui de bouger. L'analyste politique Jorge Lazarte soutient que si le président ne répond pas aux demandes du peuple et ne propose pas de solution à la crise économique, il perdra le soutien de la population. «Nous sommes en crise et nous avons besoin d'un gouvernement qui [...] fasse montre d'initiative. Nous sommes à la merci des conflits et les autorités doivent donner une impulsion nouvelle au pays et éviter de se laisser submerger par les problèmes.»

L'élite politique a-t-elle compris le message qui lui a été livré en octobre? Il le faudra bien, mais des voix parmi cette élite traditionnelle se sont fait entendre, qui pour parler d'un complot financé par des narcotrafiquants et des «forces internationales», qui pour soutenir sérieusement que les récents événements visaient à déstabiliser et à mettre en péril la jeune démocratie bolivienne. C'est, parmi plusieurs autres, ce qu'a récemment soutenu l'ex-ministre de la Présidence et sénateur Guillermo Justiniano, un de ceux qui sont sous examen par la justice à la suite de la violence utilisée contre les manifestants en octobre.

Concurremment, les partis politiques — tous, en fait, hormis peut-être le MAS d'Evo Morales, intimement lié aux revendications d'octobre — jouent la carte de l'électoratisme et tentent de tirer profit de la situation pour se faire du capital politique.

Pourtant, les questions du gaz, de la création d'une assemblée constituante, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de la taxation, des nominations approuvées par Mesa à la

Cour suprême, du budget de l'État à boucler, des négociations avec les organismes internationaux à conclure, de la lutte contre la corruption et de la dimension autochtone du pays — que refusent les élites traditionnelles et qui devra bien être un jour être véritablement prise en compte — préoccupent les observateurs. Et s'ajoutent maintenant des frictions entre des régions du pays qui ne sauront peut-être pas être résolues pacifiquement.

L'oligarchie, qui contrôle depuis des lustres le pays avec l'assentiment des États-Unis, ne lâchera sûrement pas prise facilement. Pourtant, ce n'est pas une révolution que la population a faite. Elle n'a pas jeté par terre le système démocratique mais a plutôt bouté dehors un président... et ses politiques.

Des solutions à court terme? Peut-être pas, mais un projet de société qui comprendrait les rentes gazières afin de permettre un véritable développement recevrait une oreille attentive de la population. Et une accalmie dans le dossier des *cocaleros* est incontournable.

«Il faudrait que les États-Unis nous accordent un peu plus d'espace sur la question de l'éradication de la feuille de coca», soupire Mme Barragan. Ce ne semble pas être le cas. Les positions se sont radicalisées depuis octobre. Cette semaine, après avoir annoncé la saisie d'une quantité énorme de cocaïne... en septembre dernier, le gouvernement osait l'impensable: des dirigeants des paysans ont été arrêtés et qualifiés de «terroristes». Pour plusieurs, le mot fatidique est lâché et permettra maintenant aux autorités d'augmenter la répression. Un coup de semonce à la population? Certains le croient. D'autant que, régulièrement, une campagne de peur fait surface.

Ainsi, peu après le changement de président, un quotidien annonçait que tous les bailleurs de fonds, non seulement les organismes internationaux mais aussi tous les pays donateurs, fermaient le robinet. Mais cette nouvelle a immédiatement été démentie par des pays donateurs. Certains de ces pays ont d'ailleurs versé de modestes contributions spéciales pour permettre à La Paz d'afficher un budget déficitaire de seulement 6 % du PIB cette année.

«J'ai peine à croire que 20 années de démocratie nous ont menés à ça, lâche Mme Barragan. Notre société est en train de se construire. Peut-être que les changements à venir nous feront du bien...»

• PERSPECTIVES •

Une période d'accalmie s'annonce

Le jeu de la chaise musicale à l'hôtel de ville de Montréal

Le maire **Gérald Tremblay** a donné un coup de balai dans son parti

Au cours des dernières semaines, il a fallu procéder à quelques réaménagements de la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. L'intense va-et-vient des élus entre le parti au pouvoir, l'opposition et le clan des conseillers indépendants a forcé le président du conseil, Marcel Parent, à revoir le plan de la salle où se déroulent les débats. Mais les remous causés par ce jeu de la chaise musicale devraient connaître une période d'accalmie dans les prochains mois.

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

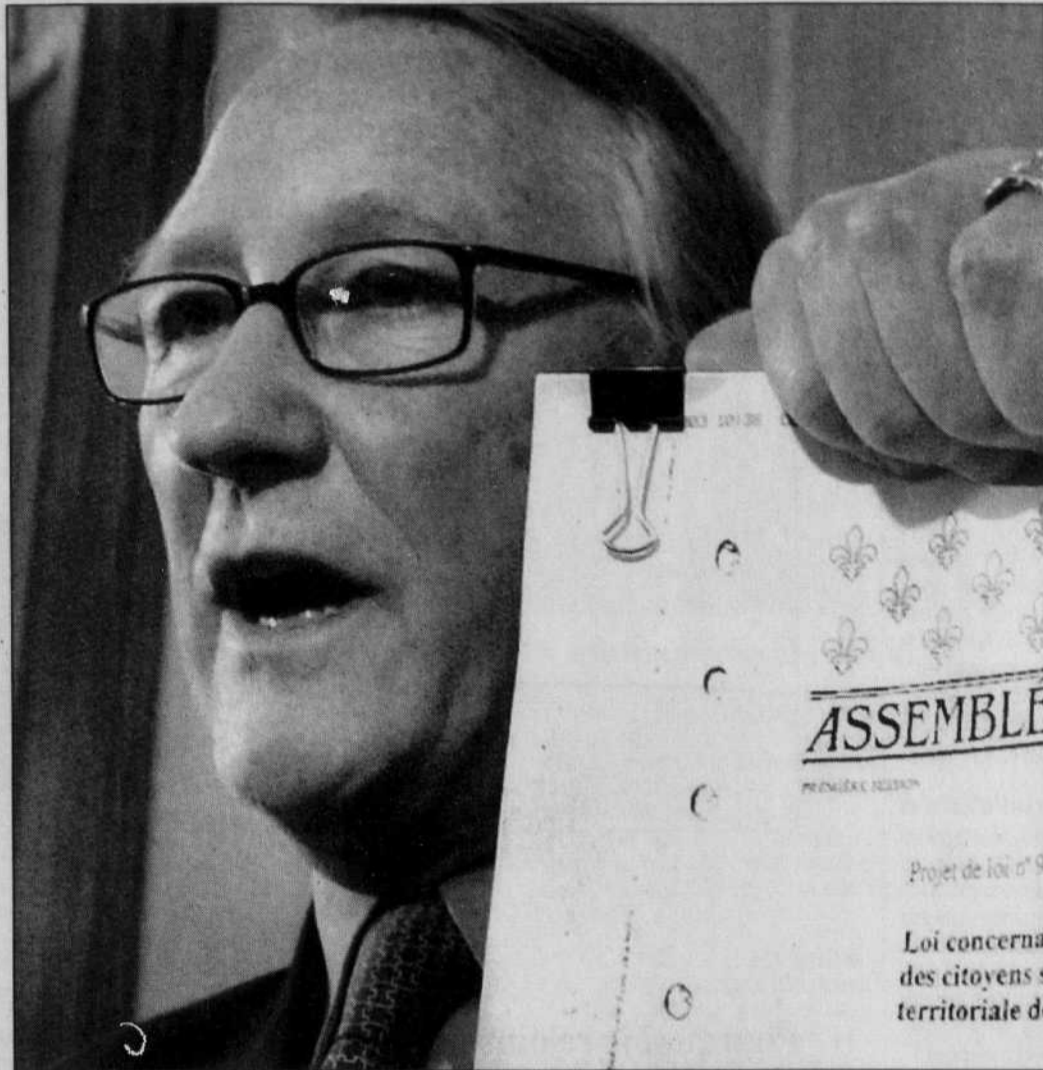
Pour couronner la fin de la deuxième année de son règne, le maire **Gérald Tremblay** a passé un ultime coup de balai dans son parti. Il a finalement montré la porte aux conseillers qui ne se cachaient même plus pour militer en faveur des défusions et sommé les autres de défendre la nouvelle ville. Résultat: l'année 2003 s'est soldée par 17 démissions chez ses alliés des banlieues.

Le président de l'arrondissement de Pointe-Claire, **Bill McMurchie**, et ses deux collègues **Aldo Iermieri** et **Morris Trudeau** avaient ouvert le bal en démissionnant en bloc au mois de mars, incapables de digérer la sortie publique du maire et de ses homologues de cinq villes fusionnées pour dénoncer la loi-cadre sur les défusions promise par les libéraux en campagne électorale. L'ex-maire de Sainte-Anne-de-Bellevue et défusionniste notoire, **Bill Tierney**, les a imités en juin. Le mois suivant, c'était au tour de l'ancien maire d'Anjou, **Luis Miranda**, de fausser compagnie au maire. Les derniers en date, **Edward Janiszewski**, **Howard Zingboim** et **Zoe Bayouk**, de l'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux-Roxboro, ont eu besoin de se faire montrer la sortie par le maire pour comprendre qu'il valait mieux pour eux de partir.

Après des mois de grincements de dents, **Gérald Tremblay** peut ranger son balai. Les défusionnistes non repentis ont quitté les rangs de l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM). Des autres, le maire a réclamé qu'ils défendent la nouvelle ville et en fassent la promotion sur toutes les tribunes. Selon toute vraisemblance, le mot d'ordre devrait être suivi. Plusieurs opposants aux fusions forcées figurent toujours dans les rangs du parti, mais il y a longtemps maintenant que les **Georges Bossé**, **Peter Yeomans**, **Robert Libman** ou **Frank Zampino** ont rangé leurs armes pour devenir des poids lourds au sein de l'administration municipale.

Coup de filet du maire

À force d'additionner les défections, l'UCIM a fini par perdre sa majorité au conseil. Il n'en fallait pas davantage pour réactiver la campagne de maraudage de l'UCIM chez l'adversaire. La campagne a porté fruits avec l'annonce, la semaine dernière, de l'arrivée de six nouvelles recrues, dont trois repêchées dans les rangs de l'opposition, au nez de **Pierre Bourque**. Comme le hasard fait bien les choses, l'arrivée de ces nouveaux conseillers, qui a permis au maire de regagner sa majorité, est survenue à quelques jours de l'adoption du budget 2004.



Le maire **Gérald Tremblay** brandissait, en juin dernier, le projet de défusion de Québec.

«C'est une stratégie très habile», reconnaît **Pierre Delorme**, professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM. «Il n'est pas allé chercher des gens qui sont des trouble-fête, mais plutôt des gens qui sont low-profile. Et, en plus, il fait des percées dans l'ancienne ville de Montréal, ce qui constitue un gain considérable pour lui. Il a perdu des plumes en périphérie mais a regagné des partisans dans l'ex-ville de Montréal.»

Traverser dans le camp adverse où l'herbe semble plus verte est une opération délicate qui expose ceux qui osent franchir la clôture à se faire taxer d'opportunisme. Les trois transfuges de **Vision Montréal**, **Frank Venneri**, **Sylvain Lachance** et **Pierre Lapointe**, ont d'ailleurs essuyé les railleries de leurs ex-collègues lors des séances du conseil qui se sont déroulées à l'hôtel de ville plus tôt cette semaine. Comme **Sylvain Lachance**, l'ex-président de **Vision Montréal**, **Pierre Lapointe**, s'est vu obligé, lundi soir, de justifier sa décision. Avec son plan de décentralisation, a-t-il clamé, le maire **Tremblay** a présenté la meilleure solution pour défendre Montréal. Ses explications n'ont fait que provoquer l'hilarité dans le camp de **Vision Montréal**. Le troisièmement transfuge, **Frank Venneri**, n'a pas été épargné lui non plus. Chaque fois qu'il a pris la parole lors des débats, les membres du parti d'opposition se sont empressés de quitter la salle en bloc.

Mais de telles défections ne sont pas inusitées dans la petite histoire de la scène municipale montréalaise où les partis politiques

ont une existence parfois éphémère. Plusieurs cas sont éloquentes. Avant de se porter candidat sous la bannière du parti de **Jacques Duchesneau** en 1998, **Pierre Gagnier** avait d'abord siégé au sein du Parti municipal de Montréal dirigé par **Alain André**, puis du Parti civique, pour ensuite défendre les couleurs de **Vision Montréal** dont il a ensuite démissionné pour devenir indépendant. **Robert Laramée** a lui aussi fait un tour d'horizon des partis municipaux, d'abord à **Vision Montréal**, puis au RCM, avant de siéger comme indépendant. Devenu candidat de l'équipe de **Jacques Duchesneau**, il a mordu la poussière lors de l'élection de 1998. Il est finalement revenu au bercail en 2001, élu conseiller dans l'arrondissement de **Ville-Marie** dans l'équipe de **Pierre Bourque**.

Avec sa majorité retrouvée, le maire **Tremblay** a pu faire adopter sans peine le budget 2004 de son administration. Le danger étant écarté pour l'instant, la campagne de recrutement de l'UCIM devrait perdre en intensité. «On peut prévoir qu'il n'y aura pas de gros mouvements dans les prochains mois. Je ne pense pas que l'UCIM continuera son maraudage pour aller chercher d'autres conseillers, à moins que des élus de **Vision Montréal** choisissent eux-mêmes d'y aller. Le maire a fait le plein», croit **Pierre Delorme**. Mais des zones de turbulence pourraient survenir au printemps, lors de l'ouverture des registres en vue des référendums sur les défusions. «À ce moment, le maire **Tremblay** devra tenir ses troupes», prévient-il.

La direction de la Chine

Un an de pouvoir de Hu Jintao à Pékin

Le secrétaire général du Parti communiste chinois a su imposer son image à l'extérieur et à l'intérieur du pays

PIERRE HASKI
LIBÉRATION

Pékin — Le jeu de mots avait fait les délices des internautes il y a un an: «who's Hu?». Le quiproquo cocasse mettait en scène **George Bush** apprenant l'identité du nouveau maître de la Chine. Un an après l'accession de **Hu Jintao** au poste de secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC), la plaisanterie n'est plus de mise. Le nom du responsable du destin de 1,3 milliard de Chinois n'est certes pas entré dans tous les foyers de la planète, mais **Hu Jintao** a relativement vite pris ses marques dans la cour des grands, dans laquelle est désormais entrée la Chine. L'apparatchik terne a pris ses marques, tant sur la scène internationale qu'à l'intérieur du pays. Pas de révolution, mais une succession en douceur, aidée par une croissance économique forte, qui a donné un coup de vieux à son prédécesseur, **Jiang Zemin**.

Hu Jintao a bien été servi par l'actualité, y compris par la catastrophe du SRAS, l'épidémie de pneumopathie atypique du printemps dernier. Après un début désastreux, le tout nouveau numéro un, qui a endossé son habit neuf de président de la République populaire début mars, au moment où le SRAS arrivait à Pékin, a su imposer le virage nécessaire, limoger son ministre de la Santé et déclarer une «guerre» au virus en étant assuré d'empocher les dividendes de la victoire prévisible.

Bon usage

Un deuxième temps fort intérieur a été l'envoi

du premier Chinois dans l'espace, en octobre, qui lui a permis d'occuper le petit écran au côté du nouveau «héros». Le bon usage fait depuis du colonel **Yang Liwei**, envoyé raviver les ardeurs patriotiques à Hongkong ou stimuler des vocations dans les écoles chinoises, rejaillit sur l'homme qui lui a souhaité bonne chance au moment de l'envol.

Sur la scène internationale, **Hu** a également utilisé les occasions. D'abord, grâce à **Chirac**, qui l'a invité cet été au G7 d'Évian, sa première grande sortie, puis à **Bangkok**, le mois dernier, pour le sommet Asie-Pacifique, qui lui a permis d'apparaître comme le nouveau «géant» régional. Il a pu faire les gros titres en répondant non à **Bush** qui lui demandait de réévaluer le yuan. Combien de dirigeants peuvent dire non au chef de l'unique superpuissance?

En bâtissant ainsi son image, **Hu** a pu s'imposer face à **Jiang**, toujours détenteur de l'une des trois grandes «casquettes» du pouvoir en Chine, celle de président de la Commission militaire centrale du PCC, c'est-à-dire le vrai chef des armées. Le conflit entre les deux hommes occupe les coulisses du pouvoir et se déroule de manière feutrée.

Nuance

Tout est analysé à travers ce prisme: la une du *Quotidien du peuple*, l'organe du PCC, était un modèle du genre récemment,

en rendant compte d'une cérémonie en l'honneur du spationaute chinois. Deux photos de taille égale de **Hu** et **Jiang**, et une immense photo de groupe avec des dizaines d'officiers et, au premier rang, les deux hommes ayant sept voisins de chaque côté. Seule nuance, **Jiang** portait une vareuse vert olive militaire et **Hu** son éternel costume-cravate techno bleu pétrole...

Hu Jintao n'est pas Gorbatchev, le communisme chinois peut dormir tranquille...

Hu Jintao dispose d'un autre atout en la personne de son premier ministre, **Wen Jiabao**, qui s'est donné des allures populistes, rendant visite aux paysans pauvres, même si c'est parfois maladroit. Une photo récente dans le très officiel *China Daily*, montrant **Wen Jiabao** en col Mao, avec une paysanne, était ainsi légendée: «Le premier ministre insiste pour serrer la main de Mme X alors qu'elle a les mains crasseuses.» Un signe de la distance entre les dirigeants et les paysans qui les ont pourtant portés au pouvoir.

La seule déception, pour ceux qui espéraient qu'un changement de génération entraînerait une libéralisation, est que cette idée s'est jusqu'à présent révélée une illusion. Modernisation ne signifie pas nécessairement ouverture politique en Chine communiste: les internautes emprisonnés pour avoir réclamé des réformes sur Internet en sont l'illustration. La société change, mais pas le pouvoir du parti. **Hu Jintao** n'est pas **Gorbatchev**, le communisme chinois peut dormir tranquille...



Michel David

L'exemple de Harris

En octobre 1995, le gouvernement **Harris**, élu depuis quatre mois à peine, avait soulevé la colère des progressistes ontariens en installant des barrières coulées dans le ciment pour interdire l'accès à l'Assemblée législative aux manifestants qui protestaient contre des compressions budgétaires massives destinées à financer les baisses d'impôt promises pendant la campagne électorale.

«Est-ce un parlement ou une forteresse?», avait lancé un député néo-démocrate, qualifiant **Mike Harris** de «dictateur». Ce n'était qu'un début. Pendant des semaines, **Queen's Park** a été littéralement assiégé.

En février de l'année suivante, les fonctionnaires ontariens avaient déclenché la première grève générale de leur histoire. Il ne s'agissait pas d'un conflit de travail mais d'un véritable affrontement politique. Les syndicats du secteur public estimaient que la «révolution du bon sens» menaçait leur existence même. Cela ne vous rappelle rien?

Il y avait vraiment de quoi être inquiet. Après avoir aboli la loi contre les briseurs de grève imposée par les néo-démocrates de **Bob Rae**, le gouvernement **Harris** avait présenté un projet de loi permettant la privatisation de services publics sans aucune obligation à l'endroit des employés licenciés.

La grève avait duré cinq semaines. Peine perdue. Rien n'avait pu ébranler la détermination de «**Mike the Knife**» à mener à terme sa «révolution du bon sens». Les piquets de grève étaient à peine démantelés que le gouvernement annonçait la suppression de 10 000 postes.

«Aucun groupe de pression, surtout pas les syndicats, ne nous empêchera de ramener en Ontario un climat propice aux affaires», avait martelé **M. Harris**. En dépit ou à cause des menaces à la paix sociale, la majorité silencieuse ontarienne lui avait donné raison en le réalisant haut la main quatre ans plus tard.

Il ne faut pas chercher plus loin d'où **Jean Charest** tire son inspiration. **Mike Harris** lui sert de modèle non seulement dans le plan de la «réingénierie» mais également dans la méthode pour la réaliser.

Dans l'entourage du premier ministre **Charest**, on est convaincu que la population n'a aucune objection à ce que le gouvernement «plante» les syndicats. Ou, mieux encore, qu'elle lui en sera reconnaissante, comme les Ontariens l'ont été.

Le mouvement syndical fait plutôt le pari que les Québécois ont une sorte de penchant inné pour la social-démocratie, ce que le président de la FTQ, **Henri Massé**, appelle «un tissu social plus serré qu'ailleurs» qui les fera mal réagir à la médecine néolibérale du gouvernement **Charest**.

Il ne faut cependant pas tirer de conclusion trop hâtive du sondage **CROP** commandé par la **CSD**, selon lequel 80 % des Québécois estiment que les «groupes sociaux» ont raison de contester les politiques gouvernementales.

Certes, les syndicats peuvent être inclus dans ces «groupes sociaux», mais il est loin d'être assuré que l'appui de la population demeurera le même quand le mouvement de protestation des dernières semaines se transformera en affrontement plus traditionnel entre l'État et ses employés à la faveur des négociations pour le renouvellement des conventions collectives dans le secteur public.

À force de répéter que les finances publiques sont dans un état désastreux, le gouvernement ne devrait pas avoir trop de mal à présenter les demandes salariales des syndicats comme une aberration.

On a peut-être commis une erreur en attaquant sur tous les fronts à la fois, de manière à en finir au plus vite avec les mauvaises nouvelles, mais les parents mécontents des hausses de tarif dans les garderies seront peut-être moins militants à la perspective d'une deuxième journée de grève, qu'on annonce pour la mi-janvier. Sans parler d'une grève générale qui paralyserait l'ensemble du secteur public.

Il n'en demeure pas moins qu'un taux de satisfaction aussi bas que 34 %, seulement huit mois après les élections, a de quoi préoccuper les stratèges libéraux. Même au moment où le parlement était pris d'assaut, le gouvernement **Harris** conservait l'appui de 50 % des électeurs ontariens.

Comme toujours, quand la population est insatisfaite, on parle d'un problème de communication, comme s'il était exclu qu'elle puisse avoir très bien compris le sens de l'action gouvernementale et qu'elle la désapprouve.

Il est cependant vrai qu'aucun des ministres directement responsables de la «réingénierie» ne fait preuve du moindre talent pour la communication. Dans le cas de **Monique Jérôme-Forget**, on pourrait même parler d'anticommunication.

En fait, toute l'équipe économique constitue un point faible. Disons-le franchement: si **M. Charest** a fait appel à **Yves Séguin** et à **Michel Audet**, c'était essentiellement pour leur réputation. À l'époque, il était devenu urgent que le **PLQ** trouve le moyen de projeter une image d'expertise économique qui faisait cruellement défaut. Cela a bien fonctionné, mais leur talent politique n'en demeure pas moins limité. **Robert Bourassa** avait fait le même coup en 1985 avec **André Vallerand** et **Pierre MacDonald**.

Avec **Philippe Couillard**, qui en a bien assez avec la santé, **M. Charest** lui-même est le seul qui soit un bon vendeur. On lui reproche de toujours être au bâton, mais a-t-il vraiment le choix? Le risque est évidemment une usure prématurée. Remarquez, **M. Harris** allait souvent au bâton lui aussi.

On peut comprendre **Bernard Landry** de flotter sur un nuage à la vue d'un sondage qui place le **PQ** en tête des intentions de vote, mais il apprendra peut-être que l'opposition comporte son lot d'illusions.

La tentation pourrait être grande de simplement attendre que les libéraux se cassent la figure et, du coup, de s'épargner le tracés des remises en question. **M. Landry** est précisément du genre à succomber à ce genre de tentation. Lui aussi devrait garder l'exemple de **Mike Harris** à l'esprit.

mdavid@ledevoir.com

É D I T O R I A L

Le style Charest

Jean Charest avait promis du changement aux Québécois. En huit mois, son gouvernement a rompu avec ses prédécesseurs de façon presque aussi marquée que l'avait fait le Parti québécois au lendemain des élections de 1976. Le choc est d'autant plus grand qu'on ne s'attendait pas à ce qu'il tienne aussi rigoureusement parole.

Nombreux sont ceux qui, ces dernières semaines, auront pris la véritable mesure de Jean Charest. La session parlementaire qui s'est terminée jeudi était son véritable baptême de feu. Sous les projecteurs de l'Assemblée nationale, on a pu le voir décider, résister aux pressions, affronter. Il en ressort le portrait d'un politicien déterminé qui n'entend pas dévier de la ligne qu'il s'est fixée. Entêté, disent ses adversaires.

Ce qui différencie tout particulièrement Jean Charest de ses prédécesseurs est le rôle qu'il s'attribue dans la définition du consensus social. Son gouvernement ne s'appuie pas sur la concertation entre acteurs sociaux pour décider. Ce modèle a été remis au placard. Il appartient au gouvernement seul, estime-t-il, d'interpréter le mandat reçu des électeurs.

Le débat qui a opposé M. Charest aux centrales syndicales sur les projets de loi sur la sous-traitance et sur la réduction du nombre d'unités d'accréditation syndicale dans les hôpitaux lui aura servi à bien camper cette attitude. En demeurant ferme devant le mouvement de protestation de la rue, celui des syndicats comme celui des parents, il a défini le style Charest. Un Robert Bourassa aurait évalué le rapport de force, soupesé les risques pour la paix sociale. Pas lui. Certes, il a rencontré les leaders syndicaux et les a écoutés. Il ne leur a toutefois fait aucune concession car il ne recherchait aucun compromis. D'où la surprise de nombreux Québécois qui, en votant pour Jean Charest, pensaient avoir voté pour un gouvernement libéral traditionnel. Ce gouvernement a maintenant sa propre personnalité.

L'attitude adoptée par M. Charest n'est pas sans risques. Sur le plan politique, il en paye déjà le prix. En quelques mois, il s'est valu un taux d'insatisfaction inhabituel pour un gouvernement en début de mandat, ce qui signale un problème de communication. La volonté de changement de ce gouvernement ne s'est pas accompagnée d'une pédagogie du changement. Les bons communicateurs chez les ministres libéraux sont rares. Tout repose sur les épaules de M. Charest et sur celles de Philippe Couillard, qui se révèle exceptionnel.

Le message de changement diffusé par les ministres libéraux au cours de ces huit premiers mois n'a pas su rejoindre positivement les Québécois. Rien n'est moins mobilisateur qu'un discours sur la productivité alors qu'une large partie de la société continue d'être préoccupée par la recherche d'une plus grande équité à travers les programmes sociaux. Les interventions répétées sur ce thème de la productivité ont rapidement créé l'image d'un gouvernement inspiré par une idéologie néolibérale. Cette perception est à ce point forte qu'elle occulte les quelques bons coups du gouvernement en matière sociale.

Au terme de ces premiers mois de gouvernement, la polarisation sociale est plus forte qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Le gouvernement fait le pari que la période des Fêtes contribuera à détendre le climat. S'il arrive que le temps arrange les choses, ce pourrait difficilement être le cas cette fois-ci du fait que commenceront ces prochaines semaines les négociations pour le renouvellement des conventions collectives des 400 000 employés du secteur public. Celles-ci risquent d'être d'autant plus difficiles qu'elles se dérouleront avec les projets de «réingénierie» du gouvernement en toile de fond, ce qui ne pourra qu'accroître le degré d'inquiétude.

Briser cette polarisation devrait être la première préoccupation du gouvernement, sans quoi il y a un risque d'entraîner le Québec dans des heurts sociaux dont nul n'a besoin. Le premier ministre Charest a rendez-vous avec les leaders syndicaux en début d'année. Une occasion à saisir pour montrer qu'en plus de savoir écouter, comme il le prétend, il sait aussi dialoguer.

bdescoteaux@ledevoir.ca

Dean agace

Depuis le début de la semaine, l'ex-gouverneur du Vermont, Howard Dean, est l'objet de vigoureuses attaques de la part de tous les candidats à l'investiture démocrate. Cette attaque frontale est intimement liée au commentaire qu'il a formulé au lendemain de la capture de Saddam Hussein. Selon lui, le fait que l'excitateur irakien soit derrière les barreaux ne constitue pas la garantie d'une plus grande sécurité pour les États-Unis.

Cette observation a provoqué une vive riposte de la part de tous ses adversaires, qui sont allés jusqu'à produire une campagne publicitaire cinglante diffusée seulement dans les États où des primaires auront lieu. Dans ce message, un Ben Laden virtuel demande aux militants démocrates de méditer sur l'inexpérience de Dean. Qu'on use de Ben Laden pour diaboliser celui qui devance les huit autres candidats en dit long sur l'humour désormais guerrière mais aussi sur le désarroi de ses opposants.

Ce désarroi fait écho aux nouvelles économiques quelque peu déprimantes pour les démocrates. Dans les jours qui ont précédé l'arrestation de Saddam Hussein, les Américains ont appris que le taux de chômage était en baisse et que la croissance économique serait passablement plus robuste en 2004 que cette année. Ce faisant, ils sont dans l'obligation de fournir leurs armes en fonction du dossier irakien. Si la situation sur le terrain demeure cahoteuse, les démocrates auront des chances de l'emporter. Sinon, ils devront patienter encore quatre ans avant d'espérer ravir la Maison-Blanche aux républicains.

Le coup de gueule des Joe Lieberman, John Kerry, Dick Gephardt et compagnie s'est produit au moment où Dean amorçait justement ce recentrage que les notables du parti appelaient de leurs vœux. À Los Angeles, lors de son discours consacré à la politique étrangère et à la sécurité, le prétendant à la Maison-Blanche a indiqué que s'il est élu président, il consacrerait 30 milliards, entre autres choses, afin de combattre l'utilisation d'armes non conventionnelles. Il a également présenté son équipe de conseillers en ces matières. Et alors? Le nom d'Anthony Lake, ex-conseiller de Bill Clinton pour la sécurité nationale, figure en haut de sa liste. Signe que Dean n'est pas aussi enclin qu'on le pense à jeter aux orties la politique de recentrage du Parti démocrate que Clinton avait menée en son temps.

Selon une logique au passage révélatrice du penchant de Dean pour le clientélisme, ce dernier a clos un chapitre pour mieux appliquer la phase deux de son plan. Dans un premier temps, il s'est assuré la loyauté de la gauche du parti. Aujourd'hui, il entend séduire le centre de l'échiquier. C'est évidemment cela qui déplaît à tous ses adversaires.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Pourquoi je rejoins l'équipe de Gérald Tremblay

Mon adhésion à l'équipe du maire Tremblay, vendredi dernier, a suscité des commentaires et quelques remous chez mes anciens collègues. On a crié à la trahison, on a insinué que ma décision était intéressée. Ce n'est pas le cas. J'ai toujours eu à cœur la création et le développement de la nouvelle ville de Montréal, et ma plus grande fierté est de servir et de représenter les citoyens d'Ahuntsic depuis 1998. Il est évident que c'est avec tristesse que j'ai quitté l'équipe et les militants de Vision Montréal après toutes ces années, mais cette décision, à mon avis, s'imposait.

Ceci étant dit, mes premiers pas en politique municipale, je les ai faits aux côtés de Pierre Bourque, chef de Vision Montréal. C'est avec enthousiasme qu'à sa demande, je me suis joint à son équipe en 1997 et que j'ai

œuvré auprès de lui, alors maire de Montréal depuis 1994 mais en difficulté dans les sondages et devenu minoritaire au conseil municipal à la suite de plusieurs défections au sein de sa formation politique.

C'est aussi à sa demande que j'ai accepté la présidence du parti Vision Montréal. Sans relâche, j'ai appuyé cet homme que je respecte, un ami de notre famille depuis le début des années 70. Je crois, sans fausse modestie, avoir contribué à sa réélection en 1998. J'ai continué à l'appuyer quand il est devenu chef de l'opposition officielle, en 2001, de même qu'à son retour de sa tentative malheureuse d'entrer sur la scène politique québécoise au sein de l'ADQ, au printemps dernier. Mais déjà, j'étais mal à l'aise, le moral des troupes s'étant étiolé. J'ai alors songé à siéger comme indépendant, mais ce chemin ne me semblait pas le plus approprié pour le mieux-être de mes concitoyens de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

La décision du maire Tremblay de se prononcer haut et fort pour la sauvegarde de Montréal et son geste d'exclure de sa forma-

tion politique les conseillers qui militent en faveur des défusions ont été le déclencheur pour moi. De plus, sa volonté de se faire le rassembleur des forces qui l'appuieront dans cette tâche m'a convaincu de sa crédibilité et de son leadership. À son appel récent, j'ai répondu présent pour Montréal et pour tous les citoyens qui comptent sur moi pour les représenter à l'arrondissement et à l'hôtel de ville de Montréal. J'ai l'intention de bâtir avec l'équipe de l'Union des citoyens de l'île de Montréal avec toute l'ardeur et l'énergie qui m'animent depuis mon entrée en politique municipale, il y a maintenant sept ans.

J'espère que mes concitoyens comprendront que j'ai fait ce geste d'abord par conviction mais aussi pour être mesure de contribuer activement à la réalisation de ce grand projet.

Pierre Lapointe
Conseiller municipal d'Ahuntsic,
vice-président du Comité consultatif
d'urbanisme et membre de la commission
permanente du Conseil sur les transports
Montréal, le 14 décembre 2003

REVUE DE PRESSE

Le multiculturalisme comme un voile

Antoine Robitaille

C'est non sans quelque condescendance que le *Globe and Mail* critiquait, jeudi en éditorial, la décision du président français Jacques Chirac de légiférer pour interdire le port de symboles religieux dans les institutions de la République. Se référant à la pensée de Pierre Trudeau et aux textes de la sacro-sainte politique du multiculturalisme de 1971, le grand journal torontois présentait le Canada comme un modèle de «gestion de la diversité». Il citait une phrase tirée du célèbre discours de Trudeau lors de la présentation de sa non moins fameuse politique. Celui-ci y affirmait que «l'unité nationale» doit être «fondée sur la confiance à l'égard de sa propre identité individuelle», laquelle confiance est la base de «la loyauté pour tous».

En appliquant à fond ce principe, le Canada «a découvert que le multiculturalisme n'implique pas la séparation». Usant d'une audacieuse métaphore culinaire, le *Globe* dit qu'avec le temps, un phénomène de «salade composée» se met en place. Et, dans ce plat, «l'acceptation de la différence est un ingrédient crucial». J'écris «salade composée» pour traduire «tossed salad». L'autre choix, proposé par le *Grand Dictionnaire terminologique*, aurait eu l'air fou dans le contexte: «salade à la française!»

Le président français erre donc en pensant que le port du voile est une sorte d'«acte d'agression». Ce n'est «quand même pas une bombe de terroriste!», écrit le *Globe*. Au reste, les propos du président Chirac, axés sur la notion de laïcité, constituent un tissu de «sophismes», aux yeux du *Globe*. Il a beau dire que «la neutralité de l'espace public [...] permet la coexistence harmonieuse des différentes religions», cette harmonie, il veut l'obtenir, écrit le *Globe*, «à la pointe d'une baïonnette légaliste». Aussi, l'application du «code vestimentaire» français aura beau être limitée aux institutions de la République comme l'école et l'hôpital, dans les faits, la loi «enverra un message» qui stigmatisera toute expression de la religion en France: «Même l'expression privée de la liberté religieuse semblera antifrancaise. [...] Déambuler dans la rue avec un voile ou une kippa paraîtra contrevenir aux normes françaises.» Avec sa superbe torontoise, le *Globe and Mail* conclut que «le risque est une condition pour vivre en liberté. Les démocraties sont ces pays

qui font suffisamment confiance à leurs citoyens pour accepter ces risques. L'interdiction que la France s'approprie à adopter révèle qu'elle a perdu confiance en ses institutions, en ses citoyens et en la démocratie elle-même».

Sur la question du voile, le *Toronto Star*, en éditorial, adoptait aussi un regard plutôt surplombant à l'endroit de la France. Pour ce journal, les conservateurs français, «manifestement encore traumatisés d'avoir été chassés de l'Algérie il y a 40 ans, considèrent l'islam comme un ennemi et le hijab comme son symbole de défi». D'autre part, les progressistes français «croient que le voile manifeste un mépris à l'endroit des femmes». Or la vérité est ailleurs, selon le *Star*: «Certains femmes musulmanes le disent: il s'agit d'une simple marque de piété, rien de plus.»

Difficilement, «la France tente donc de devenir une société pluraliste, ouverte au monde. Elle a besoin de soutien». Généreux, le *Star* y va donc d'un «conseil» venant «tout droit du Canada pluraliste»: «Considérer les musulmans français, de même que les autres groupes, comme des citoyens de plein droit est le moyen le plus sûr de fonder une société unie. Supprimer les pratiques des minorités religieuses conduira la France à s'aliéner des citoyens et légitimera ceux qui prônent la séparation et le conflit.»

Autrement dit, «ce paternalisme officiel, ou cette xénophobie, n'a pas sa place dans un État moderne et multiculturel. La France compte cinq millions de citoyens musulmans sur 60 millions d'habitants. Elle devrait respecter leurs pratiques culturelles tant que celles-ci ne briment pas les droits des autres citoyens».

«Respecter les pratiques culturelles», être des multiculturalistes modèles, cela signifie-t-il d'accepter par exemple ce que le Congrès islamique du Canada propose et qui fait la manchette depuis deux semaines: la création à Toronto d'un «tribunal islamique» dont les décisions se fonderaient sur la charia? On présente ce tribunal comme une institution d'arbitrage de différends matrimoniaux entre parties consentantes. L'institution existait déjà à l'état informel, mais on voudrait la rendre plus officielle. Au Canada, argue l'avocat musulman Syed Mumtaz Ali dans le *Toronto Star*, il existe

déjà des tribunaux comparables dans les communautés juives et amérindiennes. Selon lui, ces tribunaux démontrent «l'esprit réellement multiculturel de ce pays». Toutefois, Alia Hogen, président du Conseil canadien des femmes musulmanes, s'inquiétait récemment, dans le même journal, de la création de cette institution: «Qui va y défendre les droits des femmes?» Elle se demandait s'il est vraiment nécessaire de mettre sur pied ces tribunaux puisque les lois canadiennes «tendent à être équitables et justes».

Dans le *Vancouver Sun*, Harkirpal Singh Sara, qui a déjà été membre du Conseil canadien du multiculturalisme et de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, écrivait pour sa part la semaine dernière que le projet de tribunal «menace le caractère laïque de notre société». Sara conclut en affirmant que dans les communautés ethnoculturelles canadiennes, les «individus à l'esprit religieux» qui ne se sentent «pas à l'aise dans un pays laïque seraient peut-être plus heureux dans leur pays d'origine».

Enfin, notons que sur le site Internet de la Canadian Society of Muslims, on trouve cette position: «Pour les musulmans vivant dans les pays non musulmans comme le Canada, le Prophète a défini le principe selon lequel ils devraient se considérer comme des non-résidents, l'équivalent de bédouins nomades [...]. Ces musulmans, donc, doivent obéir à la loi divine de l'islam, peu importe où ils vivent.» (<http://muslim-canada.org/news02.html>)

Récemment, dans cette chronique, je me moquais — gentiment — de la mode du branding, c'est-à-dire la volonté de tout revoir en fonction des brands, des marques. C'est la promotion non seulement d'une entreprise mais aussi d'un pays (le Canada, par exemple, dans l'affaire des commandites) ou encore d'un parti. Je me risquais: «À quand un manuel de réussite personnelle intitulé "Réinventez-vous comme une marque!" Eh bien, l'un d'entre vous me fait remarquer que la chose existe. Une certaine Rachel Greenwald propose en effet le «branding de soi» dans un livre récent dont le titre en soi constitue tout un programme: *Find A Husband After 35 Using What I Learned At Harvard Business School* (Ballantine Books, 2003).



Serge Truffaut

IDÉES

L'hommage de Jacques Chirac à Jean Chrétien

Il n'y a pas eu de «processus exemplaire», M. le président!

Monsieur le président Chirac, Lors de votre dîner d'adieu à Jean Chrétien, le 9 décembre dernier, vous avez affirmé qu'il avait présidé au mouvement par lequel le pacte constitutif [du Canada] a pu être réaffirmé au terme d'un processus exemplaire. Loin de nous l'idée de nous immiscer dans votre lien personnel avec M. Chrétien, mais cette phrase nous laisse perplexes quant à son sens profond et à la nature des événements que vous évoquez.

En nous remémorant l'ensemble des gestes faits par Jean Chrétien dans le dossier constitutionnel pendant sa carrière politique, nous n'arrivons pas à identifier le «processus exemplaire» mentionné. Deux moments historiques peuvent, nous semble-t-il, être ceux auxquels vous faites référence et qui ont vu Jean Chrétien jouer un rôle de premier plan, soit le processus de rapatriement de la Constitution canadienne, en 1980-82, et l'adoption de la loi sur la «clarté référendaire» en 2000. Comme vous le savez sans doute, ces deux événements ont fait l'objet d'un refus unanime de la classe politique québécoise.

La Constitution canadienne de 1982 reste marquée par l'absence de la signature du gouvernement du Québec, et aucun gouvernement québécois n'a voulu y donner son aval depuis. Le Québec vit donc, malgré lui, avec une Constitution qu'il n'a jamais acceptée sous aucune forme. La loi sur la clarté référendaire, elle, a été rejetée par les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale du Québec et par la majorité des députés québécois à la Chambre des communes à Ottawa.

Compte tenu de la réalité historique, votre déclaration nous surprend. Il importe donc de revenir sur l'œuvre constitutionnelle de Jean Chrétien. La France est en effet le seul État souverain avec lequel le Québec entretient des liens directs et privilégiés. En l'occurrence, elle ne peut donc pas rester indifférente et elle ne doit pas non plus se laisser induire en erreur.

Le rapatriement de la Constitution

En 1980, lors du premier référendum québécois, Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada à l'époque, a fait une promesse solennelle de changement constitutionnel pour inciter les Québécois à rejeter la proposition de souveraineté. Il alla même jusqu'à mettre l'ensemble des sièges fédéraux du Québec de son parti en jeu, y compris celui de M. Chrétien. À la suite de la défaite référendaire des forces du OUI, Trudeau prétendit remplir sa promesse et Jean Chrétien fut désigné responsable des négociations en vue de rapatrier la Constitution canadienne.

Plus tard, un jugement de la Cour suprême du Canada indiquait essentiellement au gouvernement fédéral qu'il pouvait légalement procéder unilatéralement au rapatriement mais que ce serait un geste illégitime. Au terme de longues négociations avec le gouvernement fédéral et avec les provinces canadiennes, et au lendemain d'une nuit aujourd'hui notoirement connue comme celle «des longs couteaux», le Québec a été isolé et mis devant un fait accompli: non seulement aucune de ses revendications constitutionnelles ne serait honorée, mais en plus, la nouvelle Constitution canadienne, telle que conçue par le reste du Canada, serait adoptée sans son consentement.

L'homme au cœur même de cet événement, celui qui avait dirigé cette basse manœuvre, n'a été nul autre que Jean Chrétien. (D'ailleurs, le reste du Canada décrit aujourd'hui cet événement comme le «Kitchen Deal»: l'entente a en effet été négociée dans une cuisine du Château Laurier tard dans la nuit, après que la délégation du Québec et le premier ministre René Lévesque se furent retirés pour la nuit dans un hôtel avoisinant.)

Il nous semble impossible que le «processus exemplaire» que vous évoquez puisse faire référence à toutes ces manigances. Nous vous rappelons du reste qu'à l'époque, selon Frédéric Bastien, historien des relations France-Québec, les autorités françaises avaient sérieusement songé à une intervention auprès des autorités britanniques pour tenter de faire avorter le processus de rapatriement tel que conçu par Pierre Trudeau et Jean Chrétien.



L'ex-premier ministre canadien, Jean Chrétien, et le président français, Jacques Chirac.

La loi sur la clarté

L'adoption en juin 2000 de la loi sur la clarté a été un moment fort dans la carrière de Jean Chrétien alors qu'il est vigoureusement intervenu dans le dossier constitutionnel, et non le moindre.

Encore une fois, à la suite du référendum québécois de 1995, qui a vu les forces du OUI atteindre 49,6 % d'appuis avec une participation massive de l'électorat (94 %), le gouvernement fédéral canadien, sous la gouverne de Jean Chrétien devenu premier ministre, a préparé sa réplique. S'agissait-il de revoir la Constitution canadienne pour réparer la bavure de 1982 et tenter de ramener le Québec dans le giron constitutionnel en donnant suite à ses demandes légitimes? Ou s'agissait-il d'examiner comment ses revendications québécoises face à la fédération pouvaient être entendues? L'histoire retiendra malheureusement que le gouvernement fédéral a au contraire fait preuve d'une absence totale de flexibilité.

Après un renvoi fédéral à la Cour suprême du Canada lui demandant de statuer sur le droit à l'autodétermination du peuple québécois, le gouvernement fédéral a préparé une réplique législative (la loi sur la «clarté référendaire»), qui octroyait au Parlement canadien le droit de décider, arbitrairement, si la question référendaire posée par l'Assemblée nationale du Québec était «claire» et si la majorité obtenue l'était également. N'est-il pas inconcevable que la majorité canadienne puisse disposer, à son gré et selon son humeur du moment, de l'avenir de la nation québécoise? La réponse est évidente pour toutes les personnes sensibilisées aux idéaux et aux obligations démocratiques.

C'est pour cette raison que les cercles politiques québécois, d'une seule voix, se sont élevés contre cette loi inique. D'ailleurs, la classe politique française, elle aussi, ne s'est pas privée d'exprimer fermement son désaccord. Au mois de février 2000, Pierre-André Wiltzer, à l'époque membre du groupe d'amitié parlementaire France-Québec et aujourd'hui ministre de votre gouvernement, déclarait: «Nous avons pris connaissance du projet de loi C-20 avec surprise et inquiétude»; la loi est «une construction juridique hasardeuse...».

François Bayrou, secrétaire général de l'Union pour la démocratie française (UDF), rappelait pour sa part que «dors d'une consultation populaire, il ne saurait y avoir de majorité à géométrie variable laissée à une appréciation subjective». Le Parti socialiste, quant à lui, s'étonnait «de la philosophie d'un projet de loi qui tendrait à limiter la liberté d'expression des Québécois». Jean-Pierre Chevènement, du Mouvement des citoyens, a condamné «la sournoise violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. [...] La France ne saurait laisser, sans mot dire, le gouvernement canadien réduire le Québec au statut communautariste de petite minorité francophone sous tutelle».

Plus tard, au moins d'avril de la même année, Raymond Barre, ancien premier ministre de France et nouveau maire de Lyon, ajoutait que «ceci me paraît assez singulier et curieux. Vouloir fixer une majorité que je qualifierais d'opportuniste ne semble pas acceptable du point de vue de la démocratie». Enfin, Jacques

Julliard, dans un éditorial percutant du *Nouvel Observateur*, lançait un appel: «Nos hommes politiques doivent faire savoir publiquement que l'adoption du projet de loi C-20 serait un geste inamical à l'égard de la communauté francophone.»

Encore une fois, dans ce cas-ci, nous ne pouvons imaginer que vous ayez pu faire référence à l'adoption de cette loi dans votre hommage rendu à M. Chrétien.

En guise de conclusion

M. le président, à la lumière de ces rappels, vous comprendrez que nous nous étonnons de la nature de votre déclaration portant sur les initiatives constitutionnelles de Jean Chrétien.

En 1974, alors que Robert Bourassa était premier ministre du Québec et vous-même premier ministre de la France, vous déclariez à l'occasion d'une rencontre officielle que «la France était résolue à faire méthodiquement ce que les Québécois souhaitent qu'elle fasse pour prendre sa part de l'affermissement du Québec». Par la présente, nous tenions à vous signaler que ce n'est pas contribuer à l'affermissement du Québec que de louer comme vous l'avez fait les gestes commis par Jean Chrétien pour freiner l'émancipation de la nation québécoise.

Nous espérons, en tout respect, que vos propos ne trahissent pas un changement profond de votre compréhension de la réalité québécoise et des relations directes et privilégiées que votre pays entretient avec le Québec. Dans le cas contraire, le sens fondamental de notre présence et de notre action francophone en Amérique du Nord en serait radicalement affecté.

Gérard Bouchard
Titulaire de la chaire de recherche du Canada en dynamique comparée des imaginaires collectifs, Université du Québec à Chicoutimi
Alain-G. Gagnon
Titulaire de la chaire de recherche du Canada en études québécoises et canadiennes, Université du Québec à Montréal
Andrée Lajoie
Professeur titulaire, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin
Professeur émérite, Université de Montréal
Madeleine Parent
Syndicaliste, Montréal
Guy Rocher
Professeur titulaire, Université de Montréal
Jean Allaire
Avocat et ancien chef de l'Action démocratique du Québec
Jean-Claude Rivest
Sénateur
Claude Corbo
Professeur titulaire, Université du Québec à Montréal

Réplique à un texte de Christian Rioux

Le salut par l'impérialisme

PIERRE VADEBONCŒUR
Écrivain

«**F**aut-il rappeler que l'empire n'est pas toujours un mal?», écrit le néo-impérialiste Christian Rioux dans *Le Devoir* des 6 et 7 décembre. Dans cet article sous-titré «Comment le Québec passe à côté du débat sur l'Irak», il approuve la guerre et l'occupation, pudiquement appelées «présence militaire essentielle au Moyen-Orient».

Avec force petites phrases faisant en apparence la part des choses, l'auteur souscrit d'emblée à la politique impérialiste américaine. En homme qui sait ce que c'est qu'un vrai débat, il fait quelques concessions de façade qui ne changent en rien ses conclusions. Pour gouverner tout ce que M. Bush raconte, il serait plus simple de ne pas faire tant de manières. Par le propos le plus sinistre du monde, M. Rioux appuie à l'évidence le gouvernement américain actuel, son arrogance belliqueuse, sa volonté d'hégémonie, ses motivations inavouables et inavouées, cauteusement cachées derrière le mot «démocratie», de plus en plus utilisé par Wa-

shington pour blanchir ses violences de braqueur international.

Mais qui donc se place à côté du débat? Voyons ce que passe sous silence le représentant du *Devoir* à Paris. Rien, quelques petites données sans importance. Entre autres, les détails que voici.

■ Les principales raisons de la «présence militaire essentielle» en Irak: faire main basse sur des ressources inouïes de pétrole et agrandir l'espace impérial des États-Unis. (Bush non plus ne dit jamais un mot de ceci ni de cela.)

■ L'extrême danger de laisser se constituer dans le monde une volonté de domination universelle; la nécessité pour les puissances de résister éventuellement à cette volonté; les tensions internationales énormes et périlleuses qui, à terme, se développeront en conséquence; le germe de guerre réintroduit dans le monde à cette échelle par les États-Unis.

■ La course universelle aux armements et la construction de dispositifs adéquats de défense pour y faire face; les coûts infinis de cette course. Ces coûts ont reporté aux calendes grecques une politique écologique absolument vitale pour l'avenir de l'humanité et déjà si dangereusement tardive.

■ Le sens véritable du prétendu «droit d'ingérence», applaudi par M. Rioux: celui de servir de prétexte à l'invasion de tout pays qu'il s'agit de piller et de mettre de force dans le camp des Américains.

■ L'usage on ne peut plus galvaudé du mot «démocratie», utilisé par Bush pour couvrir n'importe quoi (invasions, occupations, exactions à l'échelle de pays tout entiers) et repris pieusement par M. Rioux pour bénir cette extorsion sémantique impériale.

Bref, la grande ouverture! Le triomphe de la discussion objective! Ne rien occulter! Tout exposer!

En nourrissant le débat, il est évident que les Québécois dont parle M. Rioux l'appauvrissent et que ce dernier, en purgeant la discussion des plus grandes objections dont il puisse s'agir, lui donne au contraire substance. Le produit qu'il nous sert exhale des relents des conversations parisiennes que l'on sait, nouvelle école, «nouveaux philosophes» (au demeurant les mêmes qu'il y a 15 ou 20 ans). Leur dernière invention: le néo-impérialisme. «Empire d'un nouveau genre», explique M. Rioux. «Force hégémonique radicalement différente des puissances coloniales.» Autrement dit, impérialisme d'avant-garde. Démocratique. Moderne. Philosophique. Humanitaire. Américain.



Gil Courtemanche

L'usurpation démocratique

Jean Charest, comme George Bush, se vante probablement de ne pas lire les journaux. J'imagine donc qu'il n'a pas lu dans *Le Devoir* l'intéressant texte de Michel Lévesque sur Jean Lesage, publié mercredi et jeudi. Il est encore temps. La principale leçon qui se dégage de ce texte est relativement simple mais s'avère fondamentale car elle illustre les paramètres dans lesquels les élus doivent agir pour respecter leur mandat démocratique. Autrement dit, il ne suffit pas d'être élu majoritairement pour transformer nos décisions en choix démocratiques.

Ainsi, dans le programme libéral de 1960, on ne mentionnait ni la nationalisation de l'hydroélectricité ni la création d'un ministère de l'Éducation. Les libéraux de Lesage avaient le mandat de changer les choses mais pas de les révolutionner. Pour s'engager dans de tels bouleversements tout en restant démocrates et respectueux, il fallait sinon des élections pour préciser le mandat, du moins une consultation populaire large et approfondie. Jean Charest ne se serait pas préoccupé de ce déficit démocratique et aurait foncé comme il le fait depuis son élection sans se soucier un seul instant de savoir s'il a vraiment le mandat de démolir la baraque.

Comme le pape qui s'appuie sur son infailibilité divine pour ne pas respecter les sentiments de la majorité des fidèles de l'Église catholique sur des sujets comme la contraception et le contrôle des naissances, le premier ministre Charest invoque son mandat de changement. Il y a chez lui une arrogance et une suffisance qui ne cessent de me surprendre.

Quel est précisément le mandat de ce gouvernement? Sur quoi a-t-il précisément fait campagne? En premier lieu, la santé, en deuxième lieu, la santé, et en troisième lieu, les défusions municipales. On peut ne pas être d'accord avec les moyens que le gouvernement propose pour résoudre ces problèmes mais on doit reconnaître qu'il a un large mandat pour agir dans les domaines de la santé et de l'organisation municipale. On aurait souhaité moins de précipitation et plus de concertation, mais il semble que le dialogue ne fasse pas partie des outils de ce gouvernement autoritaire.

Dans le cas de la loi 31, qui modifie le Code du travail, et de la loi 32, qui augmente les tarifs des garderies, ce gouvernement ne peut se prévaloir d'aucune légitimité, et toutes les formes d'action pour lutter contre cette usurpation démocratique sont justifiées. Faut-il rappeler encore une fois que pendant la campagne électorale, M. Charest avait juré sur la Bible qu'il n'augmenterait pas les tarifs des garderies?

Le cynisme

Et il y a la manière, le cynisme politique, le mépris de la volonté populaire, qui caractérise ce gouvernement. L'utilisation du bâillon cette semaine pour adopter non pas un mais huit projets de loi dont quelques-uns entraînent des changements radicaux relève du pire opportunisme politique et nous ramène à l'époque de Duplessis: «Toé, tais-toé!» Cette tactique qu'aucune urgence ne justifiait n'avait qu'un but: profiter de la pause des Fêtes pour que la grogne populaire et la fronde syndicale s'effoufflent sous des monceaux de dinde et des barils de vin.

À l'usure, on découvre peut-être que le gouvernement, par arrogance, a commis la pire erreur de son court mandat, une erreur qu'il risque de payer cher au cours de l'année qui vient. Les libéraux sont en train de réussir ce qu'aucun gouvernement n'avait pu réaliser depuis plus de 20 ans: recréer l'unité syndicale au Québec et encourager la naissance d'un front commun solide. Mieux encore, le gouvernement Charest a réussi ce qu'aucun gouvernement dans l'histoire québécoise n'a réussi à faire: rendre les syndicats populaires. Le sondage publié cette semaine par la Centrale des syndicats démocratiques est lumineux. 80 % des Québécois appuient un peu ou entièrement les revendications des groupes sociaux malgré les nombreux désagréments qu'ont entraînés pour eux les manifestations et les actions directes organisées la semaine dernière par les organisations syndicales et les groupes sociaux. C'est une première historique. Les Québécois ne perçoivent plus les syndicats comme des privilégiés mais comme des citoyens comme eux, qui défendent le bien commun. La fracture entre la revendication syndicale et la revendication populaire s'estompe. Pour cela, il faut remercier l'entêtement de M. Charest. Il fallait voir les parents privés de garderie marcher main dans la main avec les travailleurs des centres de la petite enfance pour comprendre qu'un phénomène nouveau prenait forme.

Ce gouvernement devrait profiter de la pause des Fêtes pour réfléchir et se demander pourquoi, après seulement six mois de pouvoir, il est si peu populaire. Le sondage de la CSD est aussi instructif à ce sujet. Même des électeurs libéraux se sentent trahis et disent, comme des centaines de milliers d'autres, qu'ils «n'ont pas voté pour ça». En fait, 27 % des gens qui ont appuyé le Parti libéral lors des dernières élections ne voteront pas pour les libéraux aujourd'hui. Je sais que ces libéraux que Jean Lesage renierait ne s'embarrassent pas de scrupules démocratiques: ils carburant sur sondages. Espérons qu'entre la dinde et le vin, ils prendront le temps de les consulter et de se demander s'ils ont vraiment été élus pour mettre en place le Québec que nous proposait Mario Dumont.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garnier (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographie); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture), Stéphane Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Rochy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochford (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Sylvie Bogdanov, Véronique Gérard, Christiane Legault, Amélie Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yvanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distributions et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Hébert, Line Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carniel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR SANTÉ

PSYCHOLOGIE

Le lien familial en question

Le pédopsychiatre Maurice Berger estime qu'on ne protège pas suffisamment l'enfant maltraité de ses parents biologiques



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Devoir publiait au début de décembre une série sur les centres jeunesse qui hébergent aujourd'hui des enfants atteints de troubles psychiatriques sévères, conséquence de la très grande négligence qu'ils ont subie depuis leur naissance. Au point où l'on doit rouvrir les internats pour enfants, fermés il y a plus de dix ans. Nous présentons ici deux textes du Monde qui font part de préoccupations semblables. Il y est question d'équilibre psychologique chez les enfants et de défaillances parentales graves.

CATHERINE VINCENT
LE MONDE

Maurice Berger est un médecin en colère. Chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne, il y suit depuis plus de vingt ans des enfants placés judiciairement à la suite de défaillances parentales graves. Il vient de publier un livre au titre provocateur, *L'Échec de la protection de l'enfance*, dont la thèse centrale fera assurément débat. Ce spécialiste de la maltraitance, qui a développé et rodé son dispositif de soins, a en effet décidé de s'attaquer à « une idéologie bien ancrée » devenue « hors réalité » : celle du maintien « à tout prix » dans la famille biologique.

« Séparer un enfant de ses parents pour un placement est un acte grave, l'un des plus graves qu'une société puisse demander d'effectuer à ses représentants. Une séparation non justifiée est une injustice et un drame intolérable », affirme en préambule ce médecin engagé, qui est aussi vice-président d'une association d'aide à la parentalité. Mais une séparation non effectuée au moment où elle est indispensable constitue elle aussi une tragédie. Tout comme le sera, dans nombre de cas, un retour trop hâtif et mal évalué dans le foyer familial.

Maurice Berger est un pédopsychiatre en colère, qui ne néglige pas les parents mais concentre son attention sur l'enfant. S'appuyant sur sa longue expérience clinique, il consacre la première partie de son ouvrage à décrire, à travers des exemples précis et souvent bouleversants, la difficile évolution de ces jeunes placés sur ordonnance judiciaire après avoir été confrontés, souvent dès leur naissance, à une inadéquation éducative importante.

« En France, aujourd'hui, on protège assez bien les enfants des dangers visibles, "palpables", en particulier des sévices

physiques, souligne-t-il. Mais plus le danger psychique est important, plus les décisions deviennent aberrantes, aléatoires, avec des résultats fréquemment catastrophiques. » Ces « violences invisibles » peuvent provenir de parents en errance ou profondément déprimés, incapables de se décentrer quelques minutes d'eux-mêmes pour s'intéresser à leur enfant.

D'autres, bien insérés socialement, soumettront leur enfant à des à-coups émotionnels incessants lorsqu'ils sont débordés par la tristesse ou la rage. Tous auront les plus grandes difficultés à s'identifier aux besoins affectifs de leur enfant. Et nombre d'entre eux, une fois celui-ci retiré du foyer familial, reproduiront ces difficultés lors des visites médiatisées qu'ils leur feront.

Pas question pour autant de rompre le lien. Hormis les cas — rares — où il faut que soient totalement supprimés les contacts, la rencontre régulière et encadrée est au contraire le meilleur moyen d'apaiser un peu l'angoisse de l'enfant et de lui faire admettre progressivement la réalité de sa situation affective. Mais pas n'importe comment. Et surtout pas, insiste Maurice Berger, en tentant à tout prix de replacer l'enfant dans sa famille.

« Nous pouvons affirmer, avec 24 ans de recul, que de nombreux enfants peuvent se développer affectivement et intellectuellement de manière correcte sans jamais retourner vivre avec leurs parents, à condition qu'on les accompagne dans cet aspect particulier de leur existence. Certains souffrent de constater cet impossible retour, mais il s'agit d'une souffrance beaucoup moins désorganisée et plus mentalisable que celle qu'ils éprouveraient au sein de leur famille », affirme le pédopsychiatre.

Même si ses parents le réclament, même si l'enfant ne dit ni oui ni non (l'ambivalence est fréquente dans ce genre de situation), le retour au foyer biologique ne devrait pas, selon lui, être envisagé sans une évaluation rigoureuse des risques et des bienfaits entraînés par cette décision. Ce qui, en France, est loin d'être le cas.

Pourquoi? Du fait, pour une part, du flou juridique entourant le concept de maltraitance. « Le terme apparaît pour la première fois dans la loi du 9 juillet 1989 relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à leur protection », rappelle Michèle Créoff, qui fut responsable de la coordination interministérielle sur la question de la maltraitance à enfants de 1997 à 2001. Mais le texte ne définit pas le concept de maltraitance, le législateur ayant estimé que celui-ci varierait par nature en fonction des mœurs de la société.

De fait, si la Suède s'est dotée d'une loi interdisant la fessée, ce n'est que très récemment que la Grande-Bretagne a interdit les châtiments corporels à l'école... Et encore s'agit-il là de deux pays européens de tradition protestante, culturellement proches. Il n'en reste pas moins que cette absence de définition nuit à l'organisation claire des obligations qui découlent de la connaissance et du diagnostic des actes de maltraitance.

« Plus que la cause, il serait souhaitable de définir les mauvais traitements au regard de leurs conséquences sur la santé, la sécurité, le développement physique et psychique de l'enfant », ajoute Michèle Créoff. Au Québec, où la façon dont est géré ce problème pourrait avoir valeur d'exemple, la Loi sur la protection de la jeunesse ne dit pas autre chose, qui consacre plusieurs paragraphes à la notion de « développement » et à l'intérêt de l'enfant. Le devenir de celui-ci devient ainsi préoccupant « s'il manifeste des troubles du comportement sérieux et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de leur enfant ou n'y parviennent pas ».

Si la sécurité et le développement sont compromis, le recours à un place-

ment familial jusqu'à la majorité ou à une adoption peut être une solution envisagée. Il en va de même en Italie ou en Angleterre, où les lois, chacune à leur manière, insistent sur la responsabilité parentale et sur l'intérêt de l'enfant.

À supposer qu'une évolution similaire se produise en France, il ne suffirait pas, pour que s'adoucisent le sort des enfants victimes de ces violences invisibles, d'encadrer plus rigoureusement les modalités de la séparation.

Maurice Berger en est le premier conscient, qui prône l'élaboration de dispositifs d'évaluation du bien-être de l'enfant (par la mesure du quotient de développement des bébés, par le suivi des capacités intellectuelles et affectives des plus grands), l'amélioration des dispositifs d'écoute (« L'histoire d'un enfant en tant que sujet ne débute que quand on commence à l'écouter »), la mise en œuvre de formations adéquates. Mais il faudrait avant tout, affirme-t-il, modifier la loi de 1970 sur l'« assistance éducative », nécessaire en un temps où les placements étaient trop facilement envisagés, mais désormais obsolète.

D'une part, parce qu'elle limite la durée de la décision juridique à deux ans, empêchant ainsi la mise en place d'un projet de vie (mesure éducative ou placement de l'enfant) dans la continuité. D'autre part, et surtout, parce qu'elle est « destinée à sauvegarder les droits des parents tout en cherchant à protéger l'enfant ». De ce fait, on retarde trop souvent le moment du placement, même lorsqu'il est inévitable. Et lorsque la décision est enfin prise, les troubles psychiques de l'enfant sont devenus tels qu'ils rendent eux-mêmes le placement périlleux.

« Au bout du compte, on aura un placement, mais il ne servira plus à rien », affirme encore Maurice Berger, pour qui il faut d'urgence replacer l'enfant au centre du système. On lui reproche d'être trop radical? De ne s'appuyer que sur des cas extrêmes? « Rien qu'en 2002, notre seul intersecuteur de pédopsychiatrie a reçu 179 enfants placés. Notre département compte 1080 enfants placés en tout, et il y a quatre intersecuteurs dans ce département. Et les discussions avec les collègues qui sont au front montrent qu'ils sont en permanence confrontés à ces situations dites rares. Pourquoi les qualifier de rares alors que nous devons tous y faire face quotidiennement, éducateurs, juges ou soignants? » Un médecin en colère, indiscutablement.

L'attachement précoce, essentiel au développement

CATHERINE VINCENT
LE MONDE

Le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, grand spécialiste du lien affectif, l'explique très bien : pour qu'un enfant puisse se développer harmonieusement, il faut qu'il ait connu, dans les tout premiers moments de sa vie, une relation sécurisante avec une « figure d'attachement ». Avec sa mère, donc, dans la très grande majorité des cas.

Entre un bébé de 12 à 18 mois et sa mère, quatre types d'attachement peuvent être décrits.

« L'attachement sûr, le plus fréquent (65%), facilement observé quelle que soit la culture, décrit un enfant, qui, sécurisé par la présence familière, n'hésite pas à s'éloigner de sa mère pour explorer son petit monde et revenir vers elle partager l'enthousiasme de ses dé-

couvertes », précise-t-il (*Les Vilains Petits Canards*, Odile Jacob, 2001).

Les attachements évitant (20%) et ambivalent (15%) révèlent des manières plus problématiques d'entrer en relation affective.

Quant à l'attachement désorganisé (5%), il concerne des bébés « qui n'ont pas pu élaborer des stratégies comportementales tranquillisantes et exploratrices ». Parce que leur mère — dépressive, psychotique ou simplement indifférente — n'a pas su instaurer avec eux une relation affective.

Si ce manque relationnel persiste, ces enfants-là se laisseront presque mourir : ils deviendront tristes, mutiques, anorexiques. Marqués à vie par ce mauvais départ, surtout s'ils ne trouvent pas sur leur chemin une autre « personne significative », stable et permanente, sur qui pouvoir cette fois s'étayer.

« Un enfant qui n'aurait pas développé avant deux ans sa capacité d'attachement garderait de graves séquelles, tant au plan social que cognitif », confirme le Centre jeunesse de Montréal. Au Québec comme en Grande-Bretagne, les connaissances acquises dans ce domaine ont grandement influencé la réflexion des professionnels de la protection de l'enfance.

Depuis quelques années, de nombreuses études scientifiques ont en effet précisé les conséquences cérébrales des processus d'attachement pathologique. Elles démontrent que, si l'attitude des parents est vraiment trop désorganisée pour un bébé ou un enfant, ce dernier présente souvent une élévation chronique du taux de cortisol sanguin (l'hormone « du stress ») très au-dessus de la normale.

Or cette augmentation entraîne elle-

même une atrophie des cellules cérébrales du système limbique — zone dans laquelle s'organisent précisément la mémoire affective et les comportements d'attachement.

Pour prévenir ce risque grave et évaluer au plus tôt la qualité du lien affectif, les chercheurs québécois ont élaboré un guide d'« évaluation des capacités parentales ». Y sont notamment recensés un certain nombre d'indicateurs de « sensibilité maternelle » qui permettent de dépister rapidement un problème d'attachement et de mettre en place des mesures de soutien ou de prévention.

En France, le service de la protection maternelle et infantile (PMI) fait bien évidemment ce qu'il peut. Mais les études portant sur la concentration de cortisol restent confidentielles et il n'existe à ce jour aucun équivalent d'un tel guide.

Ces vaccins qui ne donnent pas l'autisme

AGENCE SCIENCE-PRESSE

Deux nouvelles études viennent jeter encore plus de doutes sur la croyance suivant laquelle la vaccination infantile peut causer l'autisme. Et ces études ne se sont pas contentées de comparer de longues séries de statistiques : les chercheurs ont pénétré dans les profondeurs du vaccin afin d'examiner un élément chimique accusé par les adversaires de la vaccination : le mercure.

C'est qu'en 1999, un rapport de l'Administration américaine des aliments et drogues a attiré l'attention des antivaccins lorsqu'il a souligné que les bébés à qui on injecte simultanément plusieurs vaccins (rubéole-rougeole-oreillons) pourraient en théorie se retrouver avec un taux de mercure supérieur à la limite permise.

À titre de précaution, les fabricants de vaccins, dans les pays industrialisés du moins, ont donc commencé dès 1999 à éliminer l'un des composants de ce vaccin, le thimérosal, qui pourrait — ou non, personne n'en est sûr — être responsable de cette hausse du taux de mercure.

Or la première étude épidémiologique de masse sur ce sujet vient de paraître, au Danemark. Dans ce pays, le thimérosal avait été éliminé des vaccins infantiles dès 1992. Par conséquent, ont raisonné les chercheurs du Centre des sciences épidémiologiques du Danemark, si le thimérosal était vraiment une cause d'autisme, le nombre de cas d'autisme aurait dû diminuer sensiblement depuis 1992. Eh bien, c'est exactement le contraire!

Le nombre de cas d'autisme a continué de grimper après 1992, lit-on dans l'édition de septembre du journal *Pediatrics*. Peut-être n'est-ce que le résultat d'une plus grande vigilance des médecins depuis une décennie : ceux-ci sont en effet plus nombreux à diagnostiquer des cas d'autisme là où, auparavant, on diagnostiquait l'enfant comme déficient mental. Mais quelle qu'en soit la raison, il est clair que le vaccin n'a rien à voir. Une deuxième étude, provenant de Suède celle-là, arrive à des résultats similaires.

Bien que le taux de mercure ait décliné considérablement dans les vaccins suédois depuis la fin des années 80, le taux d'autisme, lui, n'a en rien décliné. L'étude est parue dans l'édition d'août de l'*American Journal of Preventive Medicine*.

BRÈVES

Le laissé-pour-compte

(ASP) — Une scintigraphie cérébrale (en bon français, un scan) démontrerait que le fait d'être rejeté socialement affecte, dans notre cerveau, deux des mêmes régions que lorsque nous avons mal, rapporte la *New Scientist*. Est-ce à dire que le mouton noir a mal non seulement émotionnellement mais aussi physiquement? Oui, mais cela ne veut pas dire que d'être mis à l'écart lui fait mal de la même façon qu'une patte cassée, précise Matthew Lieberman, de l'Université de la Californie. C'est juste que le même système d'alarme est activé. Pour parvenir à ce constat, Lieberman et son équipe ont fait jouer des groupes de volontaires à l'ordinateur pour voir ce qui se passait dans notre caboche lorsqu'on interromp l'échange. Pensez-y à deux fois avant d'abandonner votre partenaire de jeu, du moins si vous l'aimez!

Une histoire de cœur

(ASP) — Nous avons sous-estimé nos cœurs. Depuis des décennies, les médecins nous préviennent qu'il s'agit d'un organe extrêmement fragile et que chaque dommage qu'on lui fait subir est irréversible. Or voilà que des biologistes viennent de démontrer que chez certains mammifères, le cœur est capable de se réparer lui-même. Il contient des cellules-souches qui peuvent produire de nouvelles cellules cardiaques lorsque le besoin se fait sentir. L'équipe dirigée par Piero Anversa, du Collège médical de New York, affirme avoir identifié dans le cœur humain de telles cellules-souches. Dans une étude publiée par la revue *Cell*, ils décrivent les expériences qu'ils ont fait subir à des cœurs endommagés de rats, chez qui les cellules-souches semblent avoir produit des tissus de remplacement avec une étonnante efficacité.

Le SRAS a piqué la Chine

(ASP) — Fiqué au vif par son incompétence dans la crise du SRAS, le gouvernement chinois voit grand. Cet été, des plans ont été dressés pour la construction d'un institut de recherche médicale ultramoderne à Guanzhou — qui fut le cœur de l'épidémie et pourrait bien être le point de départ d'autres maladies infectieuses. La Chine veut profiter de l'occasion pour créer un équivalent des National Institutes of Health des États-Unis — l'organisme qui chapeaute l'essentiel de la recherche biomédicale subventionnée. La ville et la province de Guangdong ont promis chacune 100 millions de yuans (12 millions \$US) et il est question de recruter des chercheurs de haut niveau venus de partout en Chine mais également de l'étranger.

Autre lieu, autre hypertension

(ASP) — Les médecins américains seraient plus prompts que les médecins européens à prescrire des médicaments à leurs patients hypertendus. C'est ce qui expliquerait que les accidents vasculaires cérébraux soient deux fois plus fréquents en Europe qu'aux États-Unis, selon un groupe de chercheurs américains, canadiens et européens. L'étude, qui sera publiée dans le journal *Hypertension* de janvier, révèle que 29% des Américains qui présentent une tension artérielle supérieure à 140/90 mm Hg ont une tension « contrôlée », c'est-à-dire stabilisée sous ce seuil dangereux par des médicaments. Au Canada, cette proportion est de 17%. Mais dans les pays européens étudiés, le taux descend jusqu'à 5% (en Espagne) et ne dépasse pas les 10% (en Angleterre). « Nous avons constaté que, d'un pays à l'autre, les vues divergent sur le niveau de tension artérielle qui requiert un traitement », explique l'un des chercheurs américains. Ainsi, seulement 25% à 30% des Canadiens et des Européens dont la tension est supérieure à 140/90 sont traités, contre plus de 50% aux États-Unis.